



SECRETARIAT GÉNÉRAL
Direction des ressources humaines
Sous-direction du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels
Bureau de la GPEC et des dialogues de gestion

RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE Femmes - Hommes 2014



Rapport de situation comparée femmes-hommes 2014¹

SOMMAIRE

1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI.....	5
1.1. Les effectifs au 31 décembre 2014	6
1.1.1. Les effectifs physiques et ETP	6
1.1.2. Les âges moyens et médians	12
1.1.3. Les emplois supérieurs et dirigeants	14
1.2. Les embauches et les départs	15
1.2.1. Les départs à la retraite	15
1.2.2. Les recrutements	16
1.2.3. Les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	22
1.2.4. Les promotions	23
1.2.5. La mobilité des agents	30
1.2.6. La composition des jurys de concours	30
2. RÉMUNÉRATIONS	33
2.1. En administration centrale	34
2.2. En services déconcentrés	35
2.3. En Agences régionales de santé	36
3. FORMATION	39
3.1. La formation initiale statutaire	40
3.2. La formation professionnelle continue	40
3.3. Les différents dispositifs de formation continue	42
3.3.1. Le bilan de compétences	42
3.3.2. La validation des acquis de l'expérience	42
3.3.3. Le congé de formation	43
3.3.4. Le droit individuel à la formation	43
4. CONDITIONS DE TRAVAIL	45
4.1. Les accidents de travail	46
4.2. Les maladies professionnelles	46
4.3. Les allocations temporaires pour invalidité (ATI)	46
5. CONGÉS	47
5.1. Les congés de paternité	48
5.2. Les congés d'une durée égale ou supérieure à six mois	48
6. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	51
6.1. Les agents en télétravail	52
6.2. Le temps partiel	53

¹ Le contenu du présent rapport de situation comparée est déterminé par l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, et non par les dispositions du code du travail relatives au rapport de situation comparée transmis au comité d'entreprise.

CHAPITRE 1

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

1.1.	Les effectifs au 31 décembre 2014	Page	6
1.1.1.	Les effectifs physiques et les ETP	Page	6
1.1.2.	Les âges moyens et médians	Page	12
1.1.3.	Les emplois supérieurs et dirigeants	Page	14
1.2.	Les embauches et les départs	Page	15
1.2.1.	Les départs à la retraite	Page	15
1.2.1.1.	Les départs à la retraite des agents titulaires	Page	15
1.2.1.2.	Les départs à la retraite des agents de l'éducation nationale	Page	16
1.2.1.3.	Les départs à la retraite des agents contractuels de droit public	Page	16
1.2.2.	Les recrutements	Page	16
1.2.3.	Les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	Page	22
1.2.4.	Les promotions	Page	23
1.2.4.1.	Les avancements de grade	Page	23
1.2.4.2.	Les promotions de corps	Page	28
1.2.5.	La mobilité des agents	Page	30
1.2.6.	La composition des jurys de concours	Page	30

Chiffres clés 2014

Taux de féminisation des effectifs : 67 % de femmes

*Périmètre « Jeunesse et sports » : **40 %** de femmes

*Périmètre « Affaires sociales-santé » : **70 %** de femmes

*Périmètre « Travail-emploi » : **70 %** de femmes

Taux de féminisation des emplois supérieurs et dirigeants : 40 %

Age moyen de départ à la retraite :

*Femmes : **61,8** ans

*Hommes : **62,9** ans

Taux de féminisation des primonominations aux emplois supérieurs et dirigeants : 57 %

Jurys de concours :

*Taux de féminisation des membres : **49 %**

*Taux de féminisation des présidents : **42 %**

1. Conditions générales d'emploi

1.1. Les effectifs au 31 décembre 2014

1.1.1. Les effectifs physiques et ETP

En 2014, le taux de féminisation de l'ensemble des effectifs du périmètre des trois ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse, des sports, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est de 67 %.

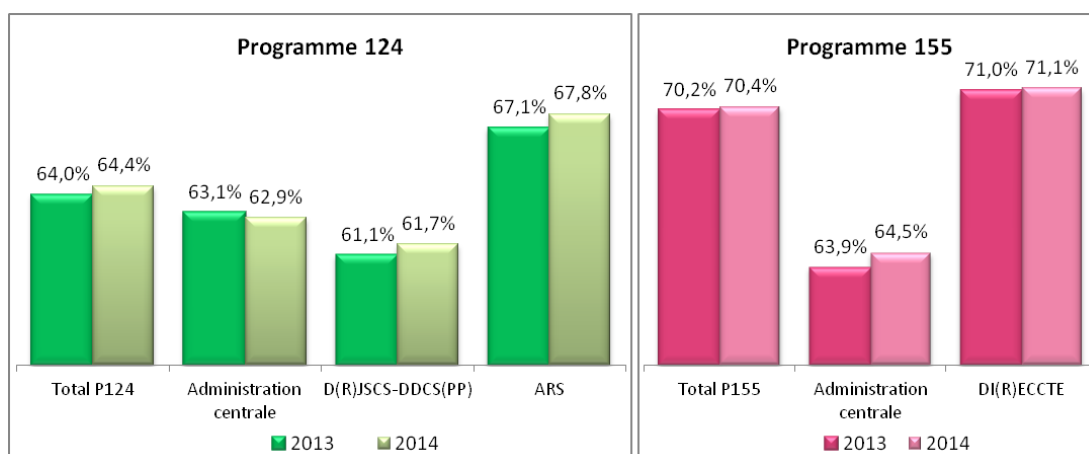
Le taux de féminisation varie de 38 % pour les personnels du périmètre « Jeunesse et sports » affectés en D(R)JSCS-DDCS(PP) à 79 % pour les agents du périmètre « Affaires sociales-santé » travaillant en D(R)JSCS-DDCS(PP).

Répartition femmes-hommes « en fonction » par service au 31-12-2014 (effectifs physiques)

Service	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation
Périmètre "Jeunesse et sports"	1 368	2 029	3 397	40%
Administration centrale	204	141	345	59%
D(R)JSCS-DDCS(PP)	1 164	1 888	3 052	38%
Périmètre "Affaires sociales-santé"	10 037	4 274	14 311	70%
Administration centrale	1 802	1 042	2 844	63%
D(R)JSCS-DDCS(PP)	3 301	888	4 189	79%
ARS	4 934	2 344	7 278	68%
Périmètre "Travail-emploi"	7 011	2 950	9 961	70%
Administration centrale	725	399	1 124	65%
DI(R)ECCTE	6 286	2 551	8 837	71%
Total	18 416	9 253	27 669	67%

Entre 2013 et 2014, le taux de féminisation des agents a légèrement augmenté, dans tous les types de structures, sauf pour les agents d'administration centrale du programme 124.

Evolution du taux de féminisation des personnels « en fonction » par service en 2013 et en 2014



Les taux de féminisation par statut sont assez similaires entre les agents du périmètre « Affaires sociales-santé » et ceux du périmètre « Travail-emploi ». Ils sont très différents pour ceux du périmètre « Jeunesse et sports » et beaucoup plus faibles que pour les deux autres périmètres, quel que soit le statut.

**Répartition femmes-hommes « en fonction » par statut, catégorie et périmètre ministériel au 31-12-2014
(effectifs physiques)**

Catégorie	Fonctionnaire			Contractuel			MAD			Total		
	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
Périmètre "Jeunesse et sports"	1 323	1 981	40%	44	44	50%	1	4	-	1 368	2 029	40%
A+	122	255	32%	0	2	0%	0	1	-	122	258	32%
A	739	1 630	31%	26	33	44%	1	3	-	766	1 666	31%
B	179	38	82%	9	9	50%	0	0	-	188	47	80%
C	283	58	83%	9	0	100%	0	0	-	292	58	83%
Périmètre "Affaires sociales-santé"	8 128	3 389	71%	1 513	766	66%	396	119	77%	10 037	4 274	70%
A+	607	510	54%	36	38	49%	0	0	-	643	548	54%
A	2 222	1 055	68%	984	553	64%	175	97	64%	3 381	1 705	66%
B	2 525	1 016	71%	347	132	72%	41	8	84%	2 913	1 156	72%
C	2 774	808	77%	146	43	77%	180	14	93%	3 100	865	78%
Périmètre "Travail-emploi"	6 486	2 662	71%	343	225	60%	182	63	74%	7 011	2 950	70%
A+	80	136	37%	3	6	33%	0	0	-	83	142	37%
A	1 714	1 229	58%	266	199	57%	52	47	53%	2 032	1 475	58%
B	2 495	908	73%	37	7	84%	17	10	63%	2 549	925	73%
C	2 197	389	85%	37	13	74%	113	6	95%	2 347	408	85%
Total	15 937	8 032	66%	1 900	1 035	65%	579	186	76%	18 416	9 253	67%
A+	809	901	47%	39	46	46%	0	1	0%	848	948	47%
A	4 675	3 914	54%	1 276	785	62%	228	147	61%	6 179	4 846	56%
B	5 199	1 962	73%	393	148	73%	58	18	76%	5 650	2 128	73%
C	5 254	1 255	81%	192	56	77%	293	20	94%	5 739	1 331	81%

**Répartition femmes-hommes « en fonction » par statut, catégorie et périmètre ministériel au 31-12-2014
(ETP)**

Catégorie	Fonctionnaire			Contractuel			MAD			MAD		
	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
Périmètre "Jeunesse et sports"	1 268,5	1 969,5	39%	37,8	42,3	47%	0,8	3,8	-	1 307,1	2 015,6	39%
A+	120,5	253,9	32%	0,0	2,0	0%		1,0	-	120,5	256,9	32%
A	712,5	1 621,1	31%	23,6	31,3	43%	0,8	2,8	-	736,9	1 655,2	31%
B	169,5	36,9	82%	8,5	9,0	49%			-	178,0	45,9	79%
C	266,0	57,6	82%	5,7	0,0	100%			-	271,7	57,6	83%
Périmètre "Affaires sociales-santé"	7 738,3	3 359,9	70%	1 450,9	752,5	66%	384,6	118,1	77%	9 573,8	4 230,5	69%
A+	582,8	508,1	53%	35,4	37,8	48%	0,0	0,0	-	618,2	545,9	53%
A	2 146,9	1 045,4	67%	939,1	543,3	63%	170,7	96,1	64%	3 256,7	1 684,8	66%
B	2 379,5	1 006,9	70%	337,2	130,2	72%	40,3	8,0	83%	2 757,0	1 145,1	71%
C	2 629,1	799,5	77%	139,2	41,3	77%	173,6	14,0	93%	2 941,9	854,8	77%
Périmètre "Travail-emploi"	6 192,6	2 636,8	70%	325,3	226,2	59%	173,6	62,5	74%	6 691,5	2 925,5	70%
A+	80,0	136,0	37%	3,0	6,0	33%	0,0	0,0	-	83,0	142,0	37%
A	1 658,5	1 219,2	58%	263,5	200,2	57%	51,1	46,6	52%	1 973,1	1 466,0	57%
B	2 377,1	897,3	73%	34,2	7,0	83%	16,6	9,9	63%	2 427,9	914,2	73%
C	2 077,0	384,3	84%	24,6	13,0	65%	105,9	6,0	95%	2 207,5	403,3	85%
Total	15 199,4	7 966,2	66%	1 814,1	1 021,0	64%	559,0	184,4	75%	17 572,5	9 171,6	66%
A+	783,3	898,0	47%	38,4	45,8	46%	0,0	1,0	0%	821,7	944,8	47%
A	4 517,9	3 885,7	54%	1 226,2	774,8	61%	222,6	145,5	60%	5 966,7	4 806,0	55%
B	4 926,1	1 941,1	72%	379,9	146,2	72%	56,9	17,9	76%	5 362,9	2 105,2	72%
C	4 972,1	1 241,4	80%	169,6	54,3	76%	279,5	20,0	93%	5 421,2	1 315,7	80%

Les agents non titulaires ont un taux de féminisation plus faible que les fonctionnaires, quel que soit le périmètre. Ce taux est cependant plus élevé pour les agents en CDI que pour les personnels en CDD.

Répartition femmes-hommes des non titulaires « en fonction » par type de contrat et périmètre ministériel au 31-12-2014 (effectifs physiques et ETP)

Type de contrat	Effectifs physiques				ETP			
	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation
Périmètre "Jeunesse et sports"	44	44	88	50%	37,8	42,3	80,1	47%
CDD	12	20	32	38%	11,0	18,8	29,8	37%
CDI	32	24	56	57%	26,8	23,5	50,3	53%
Périmètre "Affaires sociales-santé"*	1 051	1 212	2 263	46%	1 014,2	1 173,4	2 187,7	46%
CDD	749	920	1 669	45%	737,5	901,6	1 639,1	45%
CDI	302	292	594	51%	276,8	271,8	548,6	50%
Périmètre "Travail-emploi"**	339	219	558	61%	315,4	216,2	531,6	59%
CDD	106	77	183	58%	103,7	76,5	180,2	58%
CDI	233	142	375	62%	211,7	139,7	351,4	60%
Total	1 434	1 475	2 909	49%	1 367,5	1 431,9	2 799,4	49%
CDD	867	1 017	1 884	46%	852,2	996,9	1 849,1	46%
CDI	567	458	1 025	55%	515,3	435,0	950,3	54%

Répartition femmes-hommes des agents par statut, catégorie et corps au sein du périmètre « Travail-emploi » au 31-12-2014

Statut/catégorie/corps			Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation
Fonctionnaires	A+	Administrateurs civils	20	21	41	49%
		Emplois fonctionnels	60	113	173	35%
		Fonctionnaires en PNA		2	2	0%
	A	Attachés d'administration de l'Etat	535	286	821	65%
		Chargés d'études documentaires	10	1	11	91%
		Conseillers d'administration des affaires sociales	6	10	16	38%
		Conseillers techniques de service social	4		4	100%
		Fonctionnaires en PNA	21	18	39	54%
		Ingénieurs d'études sanitaires		1	1	0%
	B	Inspecteurs du travail	1 138	913	2 051	55%
		Agents principaux des services techniques	1	2	3	33%
		Assistants de service social	6		6	100%
		Chefs de service intérieur		4	4	0%
		Contrôleurs du Travail NES	1 918	813	2 731	70%
		Fonctionnaires en PNA	30	7	37	81%
	C	Secrétaires administratifs	540	82	622	87%
		Adjoints administratifs	2 176	371	2 547	85%
		Adjoints techniques	7	14	21	33%
	Fonctionnaires en PNA	14	4	18	78%	
Total fonctionnaires			6 486	2 662	9 148	71%
Agents contractuels	A+		3	6	9	33%
	A		266	199	465	57%
	B		37	7	44	84%
	C		37	13	50	74%
Total agents contractuels			343	225	568	60%
MAD entrant	A		52	47	99	53%
	B		17	10	27	63%
	C		113	6	119	95%
Total MAD entrant			182	63	245	74%
Total			7 011	2 950	9 961	70%

**Répartition femmes-hommes des agents par statut, catégorie et corps
au sein du périmètre « Jeunesse et sports » au 31-12-2014**

Statut/catégorie/corps		Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation	
Fonctionnaires	A+	Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports	3	17	20	15%
		Inspecteurs de la jeunesse et des sports	63	137	200	32%
		Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs	51	91	142	36%
		Ingénieurs de recherche	3	5	8	38%
		Professeurs agrégés		4	4	0%
		Autres corps de catégorie A+	2	1	3	67%
	A	Professeurs de sport	440	1 409	1 849	24%
		Conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse	263	189	452	58%
		Attachés d'administration de l'Etat	17	10	27	63%
		Ingénieurs d'études	13	7	20	65%
		Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive	1	11	12	8%
		Assistants ingénieurs	5	1	6	83%
		Autres corps de catégorie A		3	3	0%
	B	Secrétaires administratifs	175	33	208	84%
		Techniciens de recherche et de formation	4	5	9	44%
	C	Adjoints administratifs	277	41	318	87%
		Adjoints techniques	6	17	23	26%
	Total fonctionnaires		1 323	1 981	3 304	40%
	Agents contractuels	A+		2	2	0%
		A	26	33	59	44%
B		9	9	18	50%	
C		9		9	100%	
Total agents contractuels		44	44	88	50%	
MAD entrant	A+		1	1	0%	
	A	1	3	4	25%	
Total MAD entrant		1	4	5	20%	
Total		1 368	2 029	3 397	40%	

**Répartition femmes/hommes des agents par statut, catégorie et corps
au sein du périmètre « Affaires sociales-santé » au 31-12-2014**

Statut/catégorie/corps		Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation	
Fonctionnaires	A+	Emplois fonctionnels	55	77	132	42%
		Inspecteurs généraux des affaires sociales	52	65	117	44%
		Administrateurs civils	40	52	92	43%
		Médecins inspecteurs de santé publique	239	122	361	66%
		Pharmaciens inspecteurs de santé publique	100	67	167	60%
		Ingénieurs du génie sanitaire	115	119	234	49%
		Conseillers aux affaires sociales à l'étranger	5	8	13	38%
		Autres corps de catégorie A+	1	0	1	100%
	A	Attachés d'administration de l'Etat	671	330	1 001	67%
		Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale	1 082	491	1 573	69%
		Conseillers techniques de service social	100	9	109	92%
		Infirmiers de Polynésie française	50	28	78	64%
		Autres corps de catégorie A	24	14	38	63%
		Conseillers d'administration des affaires sociales	12	10	22	55%
		Ingénieurs d'études sanitaires	166	161	327	51%
		Chargés d'études documentaires	18	1	19	95%
		Infirmiers	99	11	110	90%
	B	Secrétaires administratifs	2 131	628	2 759	77%
		Assistants de service social	39	5	44	89%
		Agents principaux des services techniques	1	35	36	3%
		Autres corps de catégorie B	11	5	16	69%
		Chefs de service intérieur	1	8	9	11%
		Techniciens sanitaires	322	335	657	49%
		Infirmiers de Polynésie française	2	0	2	100%
		Infirmiers	18	0	18	100%
	C	Adjoints administratifs	2 694	464	3 158	85%
		Adjoints techniques	22	116	138	16%
		Adjoints sanitaires	56	228	284	20%
Autres corps de catégorie C		2	0	2	100%	
Total fonctionnaires		8 128	3 389	11 517	71%	
Agents contractuels	A+	36	38	74	49%	
	A	984	553	1 537	64%	
	B	347	132	479	72%	
	C	146	43	189	77%	
Total agents contractuels		1 513	766	2 279	66%	
MAD entrant	A	175	97	272	64%	
	B	41	8	49	84%	
	C	180	14	194	93%	
Total MAD entrant		396	119	515	77%	
Total		10 037	4 274	14 311	70%	

1.1.2. Les âges moyens et médians

En 2014, l'âge moyen des femmes est de 48,6 ans et celui des hommes est de 48,1 ans. Cet âge moyen varie d'un périmètre à l'autre :

- Il est identique pour les agents du périmètre « Affaires sociales-santé » (48 ans) ;
- Il est supérieur pour les femmes du périmètre « Travail-emploi » (49,6 ans contre 48,2 ans pour leurs homologues masculins) ;
- Il est supérieur pour les hommes du périmètre « Jeunesse et sports » (48,1 ans contre 46,9 ans pour les femmes).

Age moyen par catégorie, par service et par genre au 31-12-2014

Service	A+		A		B		C		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Secteur "Travail-emploi"	51,3	53,9	44,8	46,4	50,9	48,9	52,4	51,2	49,6	48,2
Administration centrale	46,9	46,3	44,1	45,1	49,0	46,5	49,9	47,2	46,3	45,7
DI(R)ECCTE	55,1	56,5	44,9	46,6	51,0	49,0	52,5	52,0	50,0	48,6
Secteur "Affaires sociales-santé"	50,0	52,0	45,1	45,7	48,6	48,6	50,4	49,1	48,1	48,0
Administration centrale	48,5	50,1	43,9	43,5	49,4	47,6	49,4	50,3	46,7	46,6
DRJSCS-DDCS(PP)	51,9	56,5	47,5	45,8	49,6	48,8	50,5	48,9	49,4	48,0
ARS	50,8	52,9	44,4	47,1	47,7	48,7	50,5	49,0	47,7	48,7
Secteur "Jeunesse et sports"	48,4	53,0	44,7	47,3	49,7	49,6	50,1	47,9	46,9	48,1
Administration centrale	53,2	53,0	46,8	47,7	53,2	49,3	51,5	48,6	50,8	49,9
DRJSCS-DDCS(PP)	47,1	53,1	44,6	47,3	47,9	49,8	49,8	47,3	46,2	48,0
Total	49,9	52,6	44,9	46,5	49,6	48,7	51,2	49,7	48,6	48,1

Age moyen par statut, par service et par genre au 31-12-2014

Service	Fonctionnaire		Contractuel		MAD		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Secteur "Travail-emploi"	49,7	48,4	48,7	47,1	48,5	44,2	49,6	48,2
Administration centrale	47,4	47,2	43,1	42,9	41,6	42,3	46,3	45,7
DI(R)ECCTE	49,9	48,5	52,1	50,8	50,7	46,5	50,0	48,6
Secteur "Affaires sociales-santé"	49,5	49,3	40,2	42,2	46,8	46,8	48,1	48,0
Administration centrale	48,3	48,3	41,9	41,6	43,8	46,3	46,7	46,6
DRJSCS-DDCS(PP)	50,2	48,9	41,8	40,8	49,8	48,4	49,4	48,0
ARS	49,4	49,8	38,9	42,9	-	-	47,7	48,7
Secteur "Jeunesse et sports"	46,7	48,0	51,1	52,6	52,0	48,3	46,9	48,1
Administration centrale	50,9	49,7	50,7	51,9	52,0	48,3	50,8	49,9
DRJSCS-DDCS(PP)	46,1	47,9	51,4	53,1	-	-	46,2	48,0
Total	49,4	48,7	42,0	43,7	47,3	46,0	48,6	48,1

Quant à l'âge médian, son analyse par genre et par périmètre reflète les mêmes constats observés sur les âges moyens, selon les périmètres.

Age médian par catégorie, par service et par genre au 31-12-2014

Service	A+		A		B		C		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Périmètre "Travail-emploi"	54	57	44	46	54	50	55	53	53	49
Administration centrale	46	44	43	45	51	48	51	46	48	45
DI(R)ECCTE	57	58	45	46	54	50	55	53	53	50
Périmètre "Affaires sociales-santé"	52	54	45	46	50	50	52	51	50	50
Administration centrale	50	52	42	43	52	50	51	52	49	48
DRJSCS-DDCS(PP)	54	58	50	46	52	50	52	51	52	50
ARS	52	55	44	48	49	50	52	50	50	50
Périmètre "Jeunesse et sports"	50	56	43	47	52	51	51	49	46	49
Administration centrale	55	54	46	47	55	51	52	50	52	51
DRJSCS-DDCS(PP)	47	56	43	47	49	49	51	47	45	48

Age médian par statut, par service et par genre au 31-12-2014

Service	Fonctionnaire		Contractuel		MAD		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Périmètre "Travail-emploi"	53	50	52	47	51	45	53	49
Administration centrale	49	48	43	41	39	40	48	45
DI(R)ECCTE	53	50	55	53	53	47	53	50
Périmètre "Affaires sociales-santé"	51	51	38	41	49	47	50	50
Administration centrale	50	50	39	41	41	47	49	48
DRJSCS-DDCS(PP)	52	50	41	38	52	47	52	50
ARS	51	51	36	41	-	-	50	50
Périmètre "Jeunesse et sports"	46	48	51	53	-	-	46	49
Administration centrale	52	51	51	53	-	-	52	51
DRJSCS-DDCS(PP)	45	49	51	53	-	-	45	48

1.1.3. Les emplois supérieurs et dirigeants

Au 31 décembre 2014, près de 850 emplois supérieurs et dirigeants ont été répertoriés par la DRH et plus particulièrement par la mission des cadres supérieurs et dirigeants. Le taux de féminisation de ces emplois est bien inférieur (40 %) à celui observé pour l'ensemble des agents des trois ministères (67 %). Il est le plus fort en administration centrale (48 %) et notamment chez les sous-directeurs (64 %). Il est en revanche beaucoup plus faible pour les directeurs et les directeurs adjoints de Creps (respectivement 18 % et 26 %) ainsi que pour les directeurs généraux d'ARS (27 %) ou les directeurs de DI(R)ECCTE (28 %).

Répartition femmes/hommes des emplois supérieurs et dirigeants au 31-12-2014

Périmètre	Fonction	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation	
Administration centrale	Directeur d'administration centrale	6	11	17	35%	48%
	Chef de service d'administration centrale	7	10	17	41%	
	Sous-directeur d'administration centrale	29	16	45	64%	
	Directeur de projet/expert de haut niveau d'administration centrale	18	11	29	62%	
ARS	Directeur général d'ARS	7	19	26	27%	39%
	Emploi COMEX en ARS (hors DG)	34	44	78	44%	
"Affaires sociales-santé"	Directeur de D(R)JSCS	11	16	27	41%	37%
	Directeur adjoint de D(R)JSCS	11	19	30	37%	
	Directeur de DDCS-DDCSPP	18	29	47	38%	
	Directeur adjoint de DDCS-DDCSPP	16	33	49	33%	
"Jeunesse et sports"	Directeur de Creps	4	18	22	18%	22%
	Directeur adjoint de Creps	7	20	27	26%	
"Travail-emploi"	Directeur de DI(R)ECCTE	5	13	18	28%	34%
	Directeur adjoint de DI(R)ECCTE	1		1	100%	
	Secrétaire général de DI(R)ECCTE	12	11	23	52%	
	Chef de Pôle T	9	18	27	33%	
	Chef de Pôle 3E	4	8	12	33%	
	Chef de Pôle C	0	0	0	-	
Autres	Responsable d'unité territoriale	28	64	92	30%	
	Administrateur civil (hors emploi fonctionnel)	111	151	262	42%	-
	Dirigeant d'établissement public nommé en conseil des ministres	-	-	-	-	-
Total		338	511	849	40%	

NB : certains postes étaient vacants à la date d'observation

1.2. Les embauches et les départs

1.2.1. Les départs à la retraite

1.2.1.1. Les départs à la retraite des agents titulaires

Au cours de l'année 2014, on compte 532 départs à la retraite de femmes et 378 départs d'hommes (soit un taux de féminisation de 58%). Globalement, quel que soit le périmètre, le taux de féminisation des personnels dont la pension est entrée en paiement en 2014 est inférieur à celui observé pour les agents en fonction.

En termes d'âge au départ, les différences sont marquées entre les périmètres :

- Au sein du périmètre « Affaires sociales-santé », les hommes et les femmes ont un âge quasi-équivalent de départ à la retraite ;
- Les hommes du périmètre « Travail-emploi » partent à la retraite en moyenne un an après leurs homologues féminines ;
- C'est au sein du périmètre « Jeunesse et sports » que la différence est la plus marquée puisque les femmes prennent leur retraite près de 3 ans et demi avant les hommes.

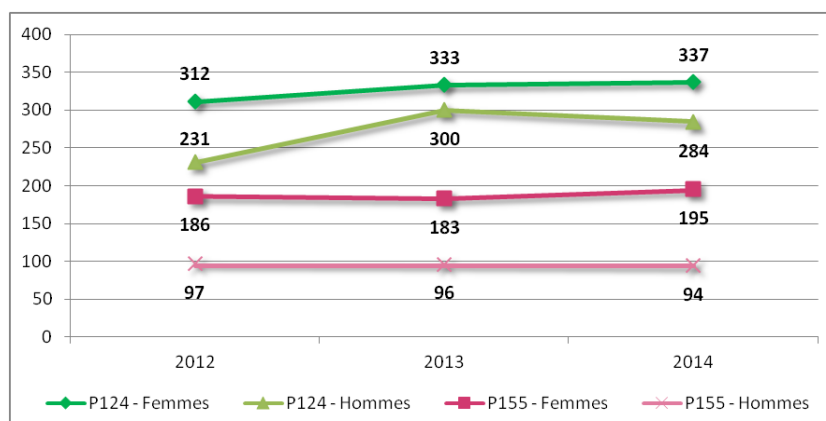
Répartition femmes-hommes des départs à la retraite en 2014 par service et âge moyen au départ

Service	Nombre de départs			Taux de féminisation	Age moyen au départ		
	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
Périmètre "Affaires sociales-santé"	316	177	493	64%	62,0	62,4	62,1
Administration centrale	58	40	98	59%	62,8	63,4	63,1
DRJSCS-DDCS(PP)	110	28	138	80%	61,5	61,5	61,5
ARS	148	109	257	58%	61,9	62,3	62,1
Périmètre "Travail-emploi"	195	94	289	67%	61,7	62,6	62,2
Administration centrale	12	5	17	71%	62,7	61,6	62,4
DI(R)ECCTE	183	89	272	67%	61,6	62,7	62,2
Périmètre "Jeunesse et sports"	21	107	128	16%	60,6	64,1	62,6
Administration centrale	6	19	25	24%	61,0	64,5	62,8
DRJSCS-DDCS(PP)	15	88	103	15%	60,5	64,0	62,5
Total	532	378	910	58%	61,8	62,9	62,3

Le nombre de départs à la retraite évolue différemment du programme à l'autre et selon le genre :

- Les départs des femmes augmentent pour les deux programmes entre 2012 et 2014 (malgré une légère baisse pour les femmes du P155 en 2013) ;
- Les départs des hommes du P124 augmentent fortement entre 2012 et 2013 (+30 %) et baissent en 2014 ;
- Les départs des hommes du P155 sont stables sur la période.

Evolution du nombre de départs à la retraite par programme et genre entre 2012 et 2014



Il est à noter que le motif de départ « parent de 3 enfants » ne concerne que des femmes, tout périmètre confondu.

Répartition femmes-hommes des départs à la retraite en 2014 par périmètre et motif de départ

Motif de départ	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Taux de féminisation	Périmètre "Jeunesse et sports"			Taux de féminisation	Périmètre "Travail-emploi"			Taux de féminisation
	F	H	Total		F	H	Total		F	H	Total	
Jouissance immédiate	219	132	351	62%	14	97	111	13%	119	75	194	61%
Carrière longue	53	29	82	65%	2	9	11	18%	40	13	53	75%
Invalidité	22	5	27	81%	2	1	3	67%	19	4	23	83%
Handicap	6	10	16	38%	0	0	0	-	3	2	5	60%
Parent de 3 enfants	14	0	14	100%	3	0	3	100%	14	0	14	100%
Cessation progressive d'activité	2	1	3	67%	0	0	0	-	0	0	0	-
Total	316	177	493	64%	21	107	128	16%	195	94	289	67%

1.2.1.2. Les départs à la retraite des agents de l'éducation nationale

On compte 36 départs à la retraite d'agents de l'éducation nationale en 2014, dont 28 femmes, soit 78 %. L'âge moyen de départ à la retraite de ces agents est identique pour les hommes et les femmes (61,2 ans).

Répartition femmes-hommes des départs à la retraite en 2014 des agents de l'éducation nationale et âge moyen au départ

Catégorie	Nombre de départs			Age moyen de départ		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	4	2	6	58,6	61,6	59,6
B	10	2	12	61,7	61,1	61,6
C	14	4	18	61,7	61,0	61,6
Total	28	8	36	61,2	61,2	61,2

1.2.1.3. Les départs à la retraite des agents contractuels de droit public

On compte enfin 45 départs à la retraite d'agents contractuels en 2014, dont 26 femmes, soit 58 %.

Répartition femmes-hommes des départs à la retraite en 2014 des agents contractuels

Affectation	Femmes	Hommes	Total
Services déconcentrés	20	14	34
DIRECCTE	4	5	9
DRJSCS	0	2	2
Hors région*	16	7	23
Administration centrale	6	5	11
Programme 155	2	2	4
Programme 124	4	3	7
Total	26	19	45

*Agents Berkani, contractuels décret 1978, médecins inspecteurs régionaux du travail, réseau de service des droits des femmes et de l'égalité.

1.2.2. Les recrutements

Les tableaux suivants présentent les candidats (inscrits/présent/admissibles/admis/liste complémentaire) aux concours externes et internes, aux recrutements réservés et aux examens professionnels de 2014.

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours externes de catégorie A en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Inspecteur de la jeunesse et des sports	194	203	397	49%	57	76	133	43%	6	10	16	38%	3	2	5	60%	2	2	4
Professeur de sport "conseiller d'animation sportive"	45	124	169	27%	31	75	106	29%	13	21	34	38%	4	5	9	44%	4	9	13
Professeur de sport "conseiller technique sportif base ball"	0	4	4	0%	0	4	4	0%	0	4	4	0%	0	1	1	0%	0	1	1
Professeur de sport "conseiller technique sportif boxe"	1	6	7	14%	1	5	6	17%	1	2	3	33%	0	1	1	0%	0	1	1
Professeur de sport "conseiller technique sportif cvclisme"	4	17	21	19%	2	9	11	18%	1	2	3	33%	0	1	1	0%	1	1	2
Professeur de sport "conseiller technique sportif hockev sur gazon"	1	10	11	9%	1	10	11	9%	0	3	3	0%	0	1	1	0%	0	0	0
Professeur de sport tir à l'arc	1	2	3	33%	1	1	2	50%	1	1	2	50%	0	1	1	0%	0	0	0
Professeur de sport "sportif de haut niveau"	5	2	7	71%	5	2	7	71%	5	2	7	71%	3	0	3	100%	2	1	3
Total périmètre "Jeunesse et sports"	251	368	619	41%	98	182	280	35%	27	45	72	38%	10	12	22	45%	9	15	24
Médecin inspecteur de santé publique	3	1	4	75%	3	1	4	75%	3	1	4	75%	3	1	4	75%	0	0	0
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	653	277	930	70%	372	151	523	71%	82	24	108	76%	32	9	41	78%	8	20	28
Pharmacien inspecteur de santé publique	23	4	27	85%	21	4	25	84%	10	0	10	100%	4	0	4	100%	1	0	1
Ingénieur d'études sanitaires	164	107	271	61%	118	67	185	64%	23	10	33	70%	5	2	7	71%	7	2	9
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	843	389	1 232	68%	514	223	737	70%	118	35	155	76%	44	12	56	79%	16	22	38
Inspecteur du travail	1 342	686	2 028	66%	325	185	510	64%	48	41	89	54%	26	24	50	52%	0	0	0
Inspecteur du travail (3ème concours)	51	44	95	54%	18	26	44	41%	10	10	20	50%	3	3	6	50%	2	0	2
Total périmètre "Travail-emploi"	1 393	730	2 123	66%	343	211	554	62%	58	51	109	53%	29	27	56	52%	2	0	2

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours externes de catégorie B en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Assistant de service social*	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND
Educateur spécialisé	39	9	48	81%	27	7	34	79%	21	6	27	78%	10	2	12	83%	6	2	8
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	ND	ND	230	-	ND	ND	86	-	ND	ND	29	-	ND	ND	8	-	ND	ND	10
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND

*Concours commun justice/affaires sociales

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours internes de catégorie A en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Inspecteur de la jeunesse et des sports	24	33	57	42%	15	21	36	42%	6	12	18	33%	2	3	5	40%	0	2	2
Professeur de sport "conseiller d'animation sportive"	10	27	37	27%	6	19	25	24%	2	7	9	22%	0	1	1	0%	0	2	2
Total périmètre "Jeunesse et sports"	34	60	94	36%	21	40	61	34%	8	19	27	30%	2	4	6	33%	0	4	4
Médecin inspecteur de santé publique	2	1	3	67%	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	180	91	271	66%	103	60	163	63%	29	11	40	73%	14	6	20	70%	0	0	0
Pharmacien inspecteur de santé publique	3	1	4	75%	3	0	3	100%	2	0	2	100%	1	0	1	100%	0	0	0
Ingénieur d'études sanitaires	49	46	95	52%	43	35	78	55%	12	3	15	80%	3	0	3	100%	3	1	4
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	234	139	373	63%	149	95	244	61%	43	14	57	75%	18	6	24	75%	3	1	4
Inspecteur du travail	117	92	209	56%	42	37	79	53%	16	15	31	52%	6	11	17	35%	0	0	0
Total périmètre "Travail-emploi"	117	92	209	56%	42	37	79	53%	16	15	31	52%	6	11	17	35%	0	0	0

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours internes de catégorie B en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Assistant de service social*	4	0	4	100%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	3	0	3	100%	0	0	0
Educateur spécialisé	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	ND	ND	ND	ND	ND	ND	48	-	8	5	13	62%	3	0	3	100%	2	1	3
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0	6	100%	2	1	3

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours réservés de catégorie A en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Attaché analyste	1	12	13	8%	1	11	12	8%	0	9	9	0%	0	6	6	0%	0	0	0
Attaché programmeur système d'exploitation	0	6	6	0%	0	5	5	0%	0	5	5	0%	0	3	3	0%	0	1	1
Attaché d'administration (session 2014)	93	35	128	73%	70	31	101	69%	58	22	80	73%	46	18	64	72%	3	0	3
Total "interministériel"	94	53	147	64%	71	47	118	60%	58	36	94	62%	46	27	73	63%	3	1	4
Professeur de sport (session 2013)	13	63	76	17%	8	39	47	17%	8	39	47	17%	5	19	24	21%	3	16	19
Professeur de sport (session 2014)	6	32	38	16%	6	32	38	16%	5	27	32	16%	3	20	23	13%	2	7	9
Total périmètre "Jeunesse et sports"	19	95	114	17%	14	71	85	16%	13	66	79	16%	8	39	47	17%	5	23	28
Médecin inspecteur de santé publique	3	2	5	60%	2	2	4	50%	2	2	4	50%	2	2	4	50%	0	0	0
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (session 2013)	49	18	67	73%	45	14	59	76%	29	10	39	74%	12	6	18	67%	2	0	2
Pharmaciens inspecteurs de santé publique	4	1	5	80%	3	1	4	75%	3	1	4	75%	2	1	3	67%	1	0	1
Ingénieur d'études sanitaires	12	3	15	80%	ND	ND	ND	-	11	2	13	85%	6	2	8	75%	0	0	0
Professeur enseignement général des INJS	21	18	39	54%	ND	ND	ND	-	10	6	16	63%	6	6	12	50%	2	1	3
Professeur enseignement général INJA	2	2	4	50%	ND	ND	ND	-	2	2	4	50%	2	1	3	67%	0	0	0
Professeur enseignement technique des INJ	1	5	6	17%	ND	ND	ND	-	1	5	6	17%	1	4	5	20%	0	1	1
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	92	49	141	65%	-	-	-	-	58	28	86	67%	31	22	53	58%	5	2	7

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours réservés de catégorie B en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Secrétaire administratif	29	2	31	94%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	19	1	20	95%	3	1	4
Secrétaire administratif programmeur	0	4	4	0%	0	3	3	0%	0	3	3	0%	0	2	2	0%	0	0	0
Total "interministériel"	29	6	35	83%	-	-	-	-	-	-	-	-	19	3	22	86%	3	1	4
Assistant de service social*	4	0	4	100%	4	0	4	100%	4	0	4	100%	3	0	3	100%	0	0	0
Infirmier des administrations de l'Etat	5	1	6	83%	5	1	6	83%	5	1	6	83%	2	1	3	67%	2	0	2
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	5	3	8	63%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	2	2	4	50%	2	1	3
Total secteur "Affaires sociales-santé"	14	4	18	78%	-	-	-	-	-	-	-	-	7	3	10	70%	4	1	5

*Concours commun justice/affaires sociales

Répartition femmes-hommes des candidats aux concours réservés de catégorie C en 2014

Corps	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Candidats inscrits sur liste complémentaire		
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Adjoint technique 1ère classe (session 2013)	12	9	21	57%	11	9	20	55%	ND	ND	ND	-	8	7	15	53%	3	2	5
Adjoint administratif 1ère classe (session 2013)	83	4	87	95%	81	4	85	95%	ND	ND	ND	-	56	4	60	93%	2	0	2
Adjoint technique (session 2014)	5	6	11	45%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	1	5	6	17%	1	1	2
Adjoint administratif (session 2014)	26	2	28	93%	ND	ND	ND	-	19	2	21	90%	15	1	16	94%	4	1	5
Total "interministériel"	126	21	147	86%	-	-	-	-	-	-	-	-	80	17	97	82%	10	4	14
Adjoint sanitaire	0	2	2	0%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	0	1	1	0%	0	1	1
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	0	2	2	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1	1	0%	0	1	1

Répartition femmes-hommes des candidats aux examens professionnels de catégorie A en 2014

Corps	Type	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Candidats inscrits sur LC		
		F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Attaché principal	Avancement de grade	154	81	235	66%	121	66	187	65%	ND	ND	ND	-	34	12	46	74%	0	0	0
Attaché	Promotion interne	451	150	601	75%	401	128	529	76%	47	11	58	81%	20	3	23	87%	0	0	0
Total "interministériel"		605	231	836	72%	522	194	716	73%	-	-	-	-	54	15	69	78%	0	0	0
Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale	Avancement de grade	71	36	107	66%	67	34	101	66%	ND	ND	ND	-	22	9	31	71%	0	0	0
Ingénieurs du génie sanitaire	Promotion interne	5	5	10	50%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	0	1	1	0%	2	0	2
Total périmètre "Affaires sociales-santé"		76	41	117	65%	-	-	-	-	-	-	-	-	22	10	32	69%	2	0	2
Inspecteur du travail (EPIT)	Promotion interne	409	777	1 186	34%	ND	ND	1 078	-	294	138	432	68%	139	66	205	68%	2	2	4
Total périmètre "Travail-emploi"		409	777	1 186	34%	ND	ND	1 078	-	294	138	432	68%	139	66	205	68%	2	2	4

Répartition femmes-hommes des candidats dans les examens professionnels de catégorie B en 2014

Corps	Catégorie	Nombre de candidats autorisés à concourir				Nombre de candidats présents aux écrits				Nombre de candidats admissibles				Nombre de candidats admis				Candidats inscrits sur LC		
		F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total
Secrétaire administratif classe exceptionnelle	Avancement de grade	150	48	198	76%	135	40	175	77%	30	11	41	73%	16	5	21	76%	4	2	6
Secrétaire administratif classe supérieure	Avancement de grade	324	66	390	83%	287	53	340	84%	90	17	107	84%	40	7	47	85%	3	0	3
Secrétaire administratif classe normale	Promotion interne	1 414	163	1 577	90%	1 208	130	1 338	90%	98	10	108	91%	36	4	40	90%	0	0	0
Total "interministériel"		1 888	277	2 165	87%	1 630	223	1 853	88%	218	38	256	85%	92	16	108	85%	7	2	9
Technicien de physiothérapie classe exceptionnelle	Avancement de grade	4	2	6	67%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	1	1	2	50%	0	0	0
Technicien en chef (T3S)	Avancement de grade	57	40	97	59%	ND	ND	ND	-	ND	ND	ND	-	5	4	9	56%	0	0	0
Total périmètre "Affaires sociales-santé"		61	42	103	59%	-	-	-	-	-	-	-	-	6	5	11	55%	0	0	0

1.2.3. Les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants

En 2014, 90 agents ont été nommés à un emploi supérieur ou dirigeant, dont 57 % de femmes. Parmi ces nominations, 51 concernent des primonominations. Le taux de féminisation de ces primonominations est globalement équivalent.

Répartition femmes-hommes des primonominations aux emplois supérieurs et dirigeants en 2014

Fonction	Nombre de nominations ⁽¹⁾ (renouvellements compris)				Nombre de primo nominations ⁽²⁾			
	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	4	5	9	44%	4	4	8	50%
Chefs de service	2	3	5	40%	1	1	2	50%
Sous-directeurs	15	4	19	79%	9	3	12	75%
Directeurs de projet	10	3	13	77%	2	3	5	40%
Experts de haut niveau	1		1	100%			0	-
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat	11	16	27	41%	6	5	11	55%
Responsables d'unité territoriale en DIRECCTE ⁽³⁾	5	7	12	42%	4	5	9	44%
Total secrétariat général	48	38	86	56%	26	21	47	55%
Répartition en %	56%	44%	100%		55%	45%	100%	
DG d'ARS	3	1	4		3	1	4	
Total	51	39	90		29	22	51	
Répartition en %	57%	43%	100%		57%	43%	100%	

(1) Ensemble des nominations intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre : renouvellements et primo nominations.

(2) Sont comptées comme "primo nominations" les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel.

(3) Pour les services qui relèvent de plusieurs départements ministériels (cf. DIRECCTE) il convient d'indiquer uniquement la part des nominations relevant du secrétariat général concerné en vertu de la convention passée entre secrétariats généraux ou, à défaut de convention, d'indiquer une répartition à parts égales entre secrétariats généraux.

1.2.4. Les promotions

1.2.4.1. Les avancements de grade

Les avancements de grade dans les corps relevant du programme 155 par genre en 2013 et 2014

Promotion - Grade d'accès	2013						2014					
	Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	672	639	55	34	8%	5%	788	671	93	80	12%	12%
Directeur du travail	180	230	16	14	9%	6%	178	219	7	18	4%	8%
Directeur adjoint du travail	432	353	32	11	7%	3%	496	369	56	39	11%	11%
Administrateur général	4	4	1	2	25%	50%	3	4	0	3	0%	75%
Administrateur civil hors classe échelon spécial	4	8	1	3	25%	38%	-	-	-	-	-	-
Administrateur civil hors classe	3	7	0	3	0%	43%	6	8	1	3	17%	38%
Attaché hors classe	-	-	-	-	-	-	59	47	7	6	12%	13%
Attaché principal	49	37	5	1	10%	3%	46	24	22	11	48%	46%
Catégorie B	1 503	589	208	63	14%	11%	906	358	71	27	8%	8%
Contrôleur classe exceptionnelle	613	223	78	22	13%	10%	-	-	-	-	-	-
Contrôleur classe supérieure	680	294	107	39	16%	13%	-	-	-	-	-	-
Contrôleur hors classe	-	-	-	-	-	-	659	326	55	24	8%	7%
Secrétaire administratif classe exceptionnelle	24	8	1	1	4%	13%	39	5	2	2	5%	40%
Secrétaire administratif classe supérieure	186	64	22	1	12%	2%	208	27	14	1	7%	4%
Catégorie C	1 526	312	200	45	13%	14%	1 328	274	166	38	13%	14%
Adjoint administratif principal 1ère classe échelon spécial	190	7	36	1	19%	14%	-	-	-	-	-	-
Adjoint administratif principal 1ère classe	561	98	74	8	13%	8%	557	98	74	8	13%	8%
Adjoint administratif principal 2ème classe	741	163	86	28	12%	17%	740	173	88	30	12%	17%
Adjoint administratif 1ère classe	29	2	4	0	14%	0%	31	3	4	0	13%	0%
Adjoint technique principal 1ère classe	0	16	0	3	0%	19%	-	-	-	-	-	-
Adjoint technique principal 2ème classe	5	23	0	4	0%	17%	-	-	-	-	-	-
Adjoint technique 1ère classe	0	3	0	1	0%	33%	-	-	-	-	-	-
Total	3 701	1 540	463	142	13%	9%	3 022	1 303	330	145	11%	11%

Les avancements de grade dans les corps de catégorie A relevant du programme 124 par genre en 2013 et 2014

Grade d'accès		2013						2014					
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble du programme 124	Administrateur civil hors classe	18	25	4	5	22%	20%	16	23	5	6	31%	26%
	Administrateur civil hors classe échelon spécial	12	36	4	7	33%	19%	-	-	-	-	-	-
	Administrateur général	6	18	2	9	33%	50%	9	13	2	4	22%	31%
	Attaché hors classe échelon spécial	-	-	-	-	-	-	5	5	5	4	100%	80%
	Attaché hors classe	-	-	-	-	-	-	156	76	15	18	10%	24%
	Attaché principal	NC	NC	2	4	-	-	116	58	19	9	16%	16%
	Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale	293	130	11	5	4%	4%	384	178	17	5	4%	3%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	287	137	12	4	4%	3%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	97	41	5	1	5%	2%
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe	154	105	26	14	17%	13%	219	138	34	15	16%	11%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	183	108	25	12	14%	11%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	36	30	9	3	25%	10%
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle	89	80	25	25	28%	31%	81	81	24	18	30%	22%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	57	54	16	13	28%	24%
dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	24	27	8	5	33%	19%	
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle (échelon spécial)	9	10	3	2	33%	20%	-	-	-	-	-	-	
Total corps communs	581	404	77	71	13%	18%	1 670	969	196	117	12%	12%	
Périmètre "Jeunesse et sports"	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe	179	124	8	7	4%	6%	176	124	7	8	4%	6%
	Conseiller technique et pédagogique supérieur hors classe	25	79	2	9	8%	11%	28	77	3	8	11%	10%
	Inspecteur de la jeunesse et des sports 1ère classe	12	44	2	15	17%	34%	10	27	2	9	20%	33%
	Inspecteur de la jeunesse et des sports principal	14	78	4	7	29%	9%	10	69	2	8	20%	12%
	Professeur de sport hors classe	272	981	11	80	4%	8%	288	948	17	66	6%	7%
	Professeur d'enseignement général hors classe de l'INJA	4	3	1	0	25%	0%	-	-	-	-	-	-
	Professeur d'enseignement général hors classe de l'INJS	37	16	4	2	11%	13%	-	-	-	-	-	-
Professeur d'enseignement technique hors classe (INJS et INJA)	3	3	1	1	33%	33%	-	-	-	-	-	-	
Total périmètre "Jeunesse et sports"	546	1 328	33	121	6%	9%	512	1 245	31	99	6%	8%	
Périmètre "Affaires sociales-santé"	Infirmier de catégorie A hors classe	219	13	20	3	9%	23%	57	4	10	0	18%	0%
	Infirmier de catégorie A classe supérieure	66	8	20	2	30%	25%	10	3	3	0	30%	0%
	Ingénieur d'études sanitaires principal	75	50	6	5	8%	10%	78	56	4	8	5%	14%
	Ingénieur du génie sanitaire en chef	24	30	2	6	8%	20%	25	26	4	6	16%	23%
	Ingénieur du génie sanitaire général	7	16	3	0	43%	0%	8	18	0	4	0%	22%
	Médecin inspecteur de santé publique en chef	43	15	9	4	21%	27%	36	15	8	3	22%	20%
	Médecin inspecteur de santé publique général	119	57	19	6	16%	11%	107	54	12	7	11%	13%
	Pharmacien inspecteur de santé publique général	48	28	4	7	8%	25%	47	23	7	2	15%	9%
Pharmacien inspecteur de santé publique en chef	27	15	6	4	22%	27%	23	14	3	4	13%	29%	
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	628	232	89	37	14%	16%	391	213	51	34	13%	16%	
Total	1 755	1 964	199	229	11%	12%	2 573	2 427	278	250	13%	16%	

Les avancements de grade dans les corps de catégorie B relevant du programme 124 par genre en 2013 et 2014

Grade d'accès		2013						2014					
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Corps communs au programme 124	Secrétaire administratif classe supérieure	620	148	54	15	9%	10%	621	193	42	11	7%	6%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	612	193	42	11	7%	6%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	9	0	0	0	0%	-
	Secrétaire administratif classe exceptionnelle	530	182	28	11	5%	6%	620	193	27	10	4%	5%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	618	193	27	10	4%	5%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	2	0	0	0	0%	-
Total corps communs		1 150	330	82	26	7%	8%	1 241	386	69	21	6%	5%
Périmètre "Affaires sociales-santé"	Assistant de service social principal	227	18	23	4	10%	22%	26	1	3	0	12%	0%
	Infirmier de catégorie B classe supérieure	19	0	5	0	26%	-	3	0	1	0	33%	-
	Technicien de physiothérapie classe supérieure	10	5	1	0	10%	0%	-	-	-	-	-	-
	Technicien de physiothérapie classe exceptionnelle	18	8	1	0	6%	0%	-	-	-	-	-	-
	Technicien sanitaire principal	43	53	7	10	16%	19%	-	-	-	-	-	-
	Technicien sanitaire en chef	27	48	2	5	7%	10%	85	89	6	4	7%	4%
Total périmètre "Affaires sociales-santé"		344	132	39	19	11%	14%	114	90	10	4	9%	4%
Périmètre "Jeunesse et sports"	Educateur spécialisé 1ère classe (INJS et INJA)	46	12	4	0	9%	0%	-	-	-	-	-	-
Total		1 494	462	121	45	8%	10%	1 355	476	79	25	6%	5%

Les avancements de grade dans les corps de catégorie C relevant du programme 124 par genre en 2013 et 2014

Grade d'accès		2013						2014					
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Corps communs au programme 124	Adjoint administratif 1ère classe	183	23	28	4	15%	17%	181	22	28	4	15%	18%
	Adjoint administratif principal 2ème classe	994	192	137	14	14%	7%	984	201	137	11	14%	5%
	Adjoint administratif principal 1ère classe	765	107	99	10	13%	9%	749	99	96	9	13%	9%
	Adjoint administratif principal 1ère classe (échelon spécial)	343	20	39	4	11%	20%	-	-	-	-	-	-
	Adjoint technique 1ère classe	6	22	1	4	17%	18%	23	38	4	6	17%	16%
	Adjoint technique principal 2ème classe	5	28	0	4	0%	14%	26	73	2	10	8%	14%
	Adjoint technique principal 1ère classe	0	4	0	0	-	0%	2	23	0	7	0%	30%
Total corps communs	2 296	396	304	40	13%	10%	1 965	456	267	47	14%	10%	
Périmètre "Affaires sociales-santé"	Adjoint sanitaire 1ère classe	2	38	1	8	50%	21%	0	48	0	7	-	15%
	Adjoint sanitaire principal 2ème classe	30	92	1	7	3%	8%	38	91	4	7	11%	8%
	Adjoint sanitaire principal 1ère classe	6	28	0	3	0%	11%	5	29	1	4	20%	14%
	Adjoint sanitaire principal 1ère classe (échelon spécial)	1	15	0	2	0%	13%	-	-	-	-	-	-
Périmètre "Affaires sociales-santé"	39	173	2	20	5%	12%	43	168	5	18	12%	11%	
Total	2 335	569	306	60	13%	11%	2 008	624	272	65	14%	10%	

Les avancements de grade dans les corps relevant de l'éducation nationale par genre en 2013 et 2014

Catégorie	Grade d'accès	2013						2014					
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	Attaché principal	10	6	2	0	20%	0%	-	-	-	-	-	-
	Ingénieur de recherche 1ère classe	-	-	-	-	-	-	2	0	0	0	0%	-
	Ingénieur d'études 1ère classe	-	-	-	-	-	-	2	3	0	1	0%	33%
B	Secrétaire administratif classe supérieure	29	4	1	0	3%	0%	27	4	1	0	4%	0%
	Secrétaire administratif classe exceptionnelle	14	0	1	0	7%	-	15	2	1	0	7%	0%
	Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	0	1	0	0	-	0%
	Technicien de recherche et de formation classe supérieure	-	-	-	-	-	-	1	1	0	1	0%	100%
C	Adjoint administratif 1ère classe	0	1	0	1	-	100%	0	1	0	0	-	0%
	Adjoint administratif principal 2ème classe	12	4	3	0	25%	0%	1	0	0	0	0%	-
	Adjoint administratif principal 1ère classe	12	3	4	0	33%	0%	12	3	2	0	17%	0%
	Adjoint technique de recherche et de formation principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	0%	-
	Adjoint technique de recherche et de formation 1ère classe	-	-	-	-	-	-	1	9	1	0	100%	0%
Total		77	18	11	1	14%	6%	62	24	5	2	8%	8%

1.2.4.2. Les promotions de corps

Les promotions par liste d'aptitude dans les corps relevant du programme 155 par genre en 2013 et 2014

Promotion - Corps d'accès	2013						2014					
	Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	1 524	489	17	8	1%	2%	2 396	885	13	5	1%	1%
Inspecteur du travail	1 448	438	7	5	0%	1%	1 335	427	9	2	1%	0%
Attaché	58	37	8	1	14%	3%	1 054	452	2	0	0%	0%
Contractuel 78 - HEB	6	7	1	1	17%	14%	3	4	1	1	33%	25%
Contractuel 78 - Hors catégorie	5	5	0	1	0%	20%	2	1	1	1	50%	100%
Contractuel 78 - 1ère catégorie	7	2	1	0	14%	0%	2	1	0	1	0%	100%
Catégorie B	2 191	547	17	0	1%	0%	2 243	363	15	1	1%	0%
Secrétaire administratif	2 191	547	17	0	1%	0%	2 243	363	15	1	1%	0%
Total	3 715	1 036	34	8	1%	1%	4 639	1 248	28	6	1%	0%

Les promotions par liste d'aptitude dans les corps relevant de l'éducation nationale par genre en 2013 et 2014

Catégorie	Corps d'accès	2013						2014							
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Dossiers proposés		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	Assistant ingénieur	2	5	1	0	50%	0%	3	4	1	2	0	0	0%	0%
	Attaché d'administration	52	6	1	0	2%	0%	54	6	3	0	1	0	2%	0%
	Ingénieur d'études	1	0	0	0	0%	-	2	0	1	0	0	0	0%	-
	Ingénieur de recherche	6	6	0	0	0%	0%	7	6	2	2	0	0	0%	0%
B	Secrétaire administratif	53	13	1	0	2%	0%	56	24	0	1	0	0	0%	0%
	Technicien de recherche et de formation classe normale	4	14	0	0	0%	0%	4	14	2	3	0	0	0%	0%
	Technicien de recherche et de formation	-	-	-	-	-	-	4	14	0	0	0	0	0%	0%
Total		118	44	3	0	3%	0%	130	68	9	8	1	0	1%	0%

Les promotions par liste d'aptitude dans les corps relevant du programme 124 par genre en 2013 et 2014

Corps d'accès		2013						2014							
		Promouvables (a)		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)		Promouvables (a)		Dossiers proposés		Promus (b)		Ratio réel (b)/(a)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A		-	-	46	20	-	-	-	-	-	-	35	25	-	-
Corps communs au programme 124	Attaché d'administration	1 099	592	36	7	3%	1%	1 888	810	242	72	22	6	1%	1%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	1 582	678	180	45	15	5	1%	1%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	306	132	62	27	7	1	2%	1%
Total corps communs		1 099	592	36	7	3%	1%	1 888	810	242	72	22	6	1%	1%
Périmètre "Jeunesse et sports"	Conseiller technique et pédagogique supérieur	NC	NC	2	3	-	-	NC	NC	72	210	2	7	-	-
	dont secteur "Sport"	-	-	-	-	-	-	NC	NC	41	174	1	5	-	-
	dont secteur "Jeunesse"	-	-	-	-	-	-	NC	NC	31	36	1	2	-	-
	Inspecteur de la jeunesse et des sports	136	252	1	1	1%	0%	NC	NC	0	10	0	2	-	-
	Professeur de sport	NC	NC	1	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre "Jeunesse et sports"		-	-	4	9	-	-	-	-	144	430	4	16	-	-
Périmètre "Affaires sociales-santé"	Conseiller technique de service social	360	25	4	1	1%	4%	74	8	NC	NC	3	0	4%	0%
	dont au titre de 2013	-	-	-	-	-	-	31	4	NC	NC	2	0	6%	0%
	dont au titre de 2014	-	-	-	-	-	-	43	4	NC	NC	1	0	2%	0%
	Ingénieur d'études sanitaires	201	230	2	2	1%	1%	193	212	NC	NC	2	2	1%	1%
	Ingénieur du génie sanitaire	34	65	0	1	0%	2%	36	67	NC	NC	1	1	3%	1%
Périmètre "Affaires sociales-santé"		595	320	6	4	1%	1%	377	295	-	-	9	3	2%	1%
Catégorie B		3 015	898	27	8	1%	1%	3 128	669	-	-	21	14	1%	2%
Corps communs au programme 124	Secrétaire administratif	2 972	765	24	1	1%	0%	3 086	540	351	45	19	3	1%	1%
	dont périmètre "Affaires sociales-santé"	-	-	-	-	-	-	3 079	540	347	45	19	3	1%	1%
	dont périmètre "Jeunesse et sports"	-	-	-	-	-	-	7	0	4	0	0	0	0%	-
Périmètre "Affaires sociales-santé"	Technicien sanitaire	43	133	3	7	7%	5%	42	129	NC	NC	2	11	5%	9%

1.2.5. La mobilité des agents

En 2014, la mobilité des agents se caractérise par :

- une mobilité géographique plus importante pour les hommes que pour les femmes, quel que soit le périmètre ;
- une mobilité catégorielle identique pour les hommes et pour les femmes, quel que soit le périmètre ;
- une mobilité statutaire plus forte pour les hommes au sein du périmètre « Affaires sociales-santé » (peu de différences pour les deux autres périmètres) ;
- une mobilité structurelle plus forte pour les hommes pour le périmètre « Affaires sociales-santé »

Répartition femmes-hommes de la mobilité géographique en 2014

	Femmes		Hommes	
	Effectifs	Taux de mobilité ²	Effectifs	Taux de mobilité
Périmètre "Affaires sociales-santé"	88	1,1%	54	1,6%
Périmètre "Jeunesse et sports"	43	3,3%	103	5,2%
Périmètre "Travail-emploi"	151	2,3%	108	4,0%
Total	282	1,8%	265	3,3%

Répartition femmes-hommes de la mobilité catégorielle en 2014

	Femmes		Hommes	
	Effectifs	Taux de mobilité	Effectifs	Taux de mobilité
Périmètre "Affaires sociales-santé"	79	1,0%	33	1,0%
Périmètre "Jeunesse et sports"	ND	-	ND	-
Périmètre "Travail-emploi"	197	3,0%	81	3,0%
Total	276	1,9%	114	1,9%

Répartition femmes-hommes de la mobilité statutaire en 2014

	Femmes		Hommes	
	Effectifs	Taux de mobilité	Effectifs	Taux de mobilité
Périmètre "Affaires sociales-santé"	80	1,0%	78	2,3%
Périmètre "Jeunesse et sports"	14	1,1%	17	0,9%
Périmètre "Travail-emploi"	44	0,7%	15	0,6%
Total	138	0,9%	110	1,4%

Répartition femmes-hommes de la mobilité structurelle en 2014

	Femmes		Hommes	
	Effectifs	Taux de mobilité	Effectifs	Taux de mobilité
Périmètre "Affaires sociales-santé"	84	1,0%	62	1,8%
Périmètre "Jeunesse et sports"	ND	-	ND	-
Périmètre "Travail-emploi"	14	0,2%	6	0,2%
Total	98	0,6%	68	0,8%

ND = non déterminé

1.2.6. La composition des jurys de concours

En 2014, sur l'ensemble de la composition des jurys de concours, examens professionnels et examens professionnalisés, la parité est atteinte puisque la part des femmes est de 49 %, en augmentation par rapport à 2013 (43 %).

² Taux de mobilité = nombre de mobilités / nombre d'agents « en fonction » au 31-12-2014.

La féminisation de la présidence des jurys de ces concours et examens est également en augmentation (42 % contre 37 % en 2013).

Répartition femmes-hommes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels et concours réservés en 2014

Périmètre	Intitulé du recrutement	Type	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
Jeunesse et sports	Adjoint technique de recherche et de formation (ATRF)	Recrutement sans Concours	5	10	33%
	Educateur spécialisé	Concours externe et interne	4	2	67%
	Ingénieur technique de recherche et de formation (ITRF)	Concours réservé	6	3	67%
	Inspecteur de la jeunesse et des sports	Concours externe et interne	20	37	35%
	Professeur de sport	Concours externe et interne	14	18	44%
	Professeur de sport	Concours réservé	4	4	50%
	Professeur d'enseignement général de l'INJA	Concours réservé	2	2	50%
	Professeur d'enseignement général des INJS	Concours réservé	2	2	50%
	Professeur d'enseignement technique des INJ	Concours réservé	4	0	100%
Affaires sociales-santé	Adjoint sanitaire de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé	2	1	67%
	Assistant de service social	Concours externe et interne	8	1	89%
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours réservé	3	1	75%
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours externe et interne	3	4	43%
	Ingénieur du génie sanitaire	Examen professionnel	2	2	50%
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours externe et interne	3	4	43%
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours réservé	2	2	50%
	Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale	Examen professionnel	3	4	43%
	Médecin inspecteur de sante publique	Concours réservé	2	2	50%
	Médecin inspecteur de sante publique	Concours externe et interne	4	3	57%
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours réservé	3	2	60%
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	3	5	38%
	Technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle	Examen professionnel	2	1	67%
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	Concours externe et interne	3	2	60%
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	Concours réservé	3	1	75%
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef	Examen professionnel	3	4	43%	
Travail-emploi	Inspecteur du travail	Concours externe et interne	4	4	50%
	Inspecteur du travail	3eme concours	4	5	44%
	Inspecteur du travail	Examen professionnel	24	10	71%
Corps communs	Adjoint technique de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé	2	2	50%
	Adjoint administratif de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé	2	2	50%
	Attaché analyste	Concours réservé	1	4	20%
	Attaché d'administration	Examen professionnel	3	4	43%
	Attaché d'administration de l'Etat	Concours réservé	6	7	46%
	Attaché principal d'administration des affaires sociales	Examen professionnel	3	6	33%
	Attaché programmeur des systèmes d'exploitation	Concours réservé	1	3	25%
	Programmeur	Examen professionnalisé réservé	0	4	0%
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Examen professionnel	2	2	50%
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnel	4	3	57%
	Secrétaire administratif de classe supérieure	Examen professionnel	3	4	43%
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnalisé réservé	6	5	55%
Total			175	182	49%
2013					43%

**Répartition femmes-hommes dans la présidence des jurys de concours
et examens professionnels et concours réservés en 2014**

Périmètre	Intitulé du recrutement	Type	Femmes	Hommes
Jeunesse et sports	Adjoint technique de recherche et de formation (ATRF)	Recrutement sans concours		4
	Educateur spécialisé	Concours externe et interne	1	
	Ingénieur technique de recherche et de formation (ITRF)	Concours réservé	1	
	Inspecteur de la jeunesse et des sports	Concours externe et interne		1
	Professeur de sport	Concours externe et interne		1
	Professeur de sport	Concours réservé		1
	Professeur d'enseignement général de l'INJA	Concours réservé	1	
	Professeur d'enseignement général des INJS	Concours réservé	1	
	Professeur d'enseignement technique des INJ	Concours réservé	1	
Affaires sociales- santé	Adjoint sanitaire de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé	1	
	Assistant de service social	Concours externe et interne	1	
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours réservé	1	
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours externe et interne	1	
	Ingénieur du génie sanitaire	Examen professionnel	1	
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours externe et interne		1
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours réservé		1
	Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale	Examen professionnel	1	
	Médecin inspecteur de sante publique	Concours réservé		1
	Médecin inspecteur de sante publique	Concours externe et interne		1
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours réservé	1	
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	1	
	Technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle	Examen professionnel	1	
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	Concours externe et interne		1
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	Concours réservé		1
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef	Examen professionnel		1	
Travail- emploi	Inspecteur du travail	Concours externe et interne		1
	Inspecteur du travail	3eme concours		1
	Inspecteur du travail	Examen professionnel	1	
Corps communs	Adjoint technique de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé		1
	Adjoint administratif de 1ere classe	Examen professionnalisé réservé	1	
	Attaché analyste	Concours réservé		1
	Attaché d'administration	Examen professionnel		1
	Attaché d'administration de l'Etat	Concours réservé		1
	Attaché principal d'administration des affaires sociales	Examen professionnel		1
	Attache programmeur des systèmes d'exploitation	Concours réservé	1	
	Programmeur	Examen professionnalisé réservé		1
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Examen professionnel		1
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnel		1
	Secrétaire administratif de classe supérieure	Examen professionnel		1
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnalisé réservé	1	
Total			18	25
%			42%	58%
2013			37%	63%

CHAPITRE 2

RÉMUNÉRATIONS

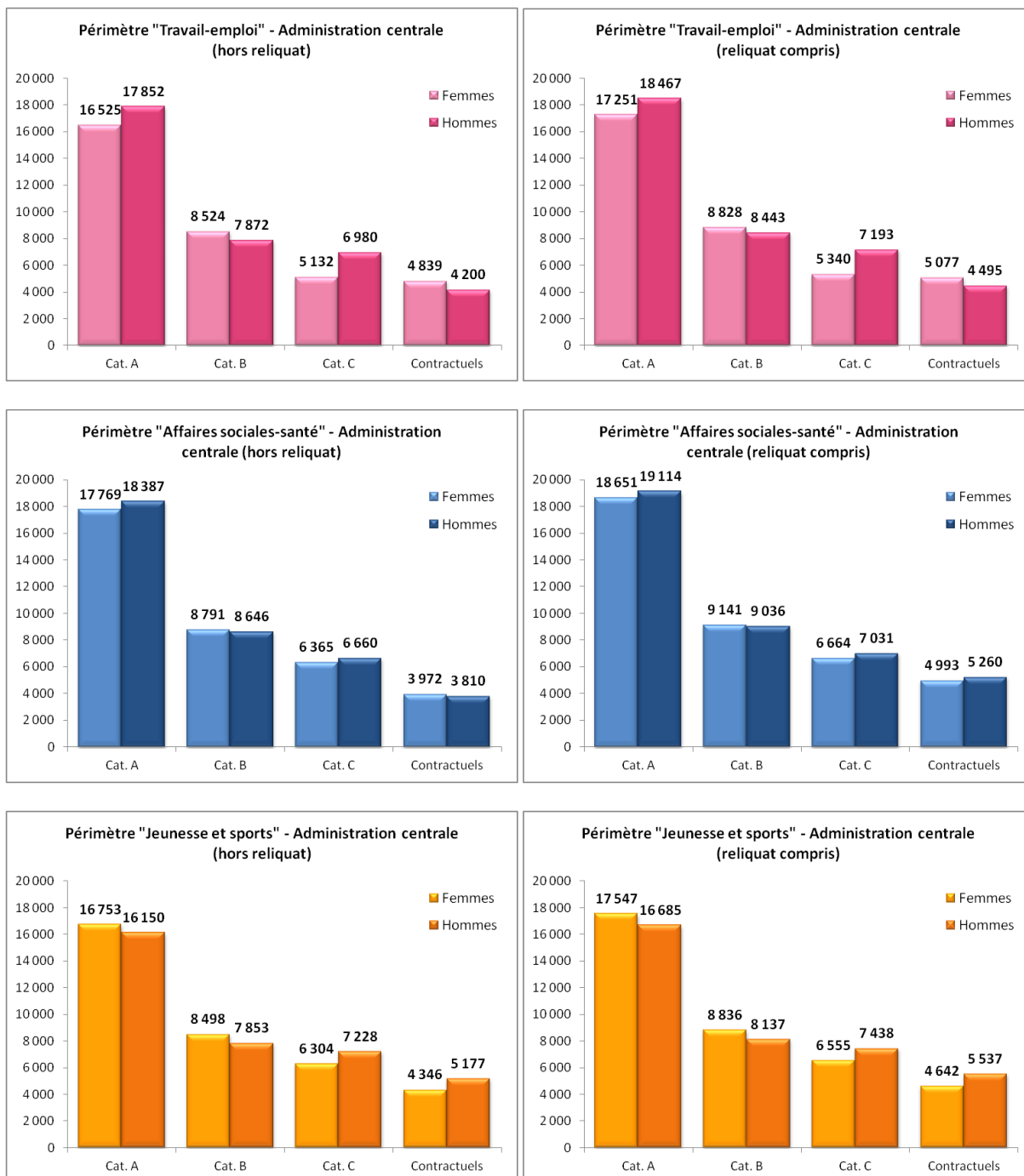
2.1.	En administration centrale	Page	34
2.2.	En services déconcentrés	Page	35
2.3.	En Agences régionales de santé	Page	36

2. Rémunérations

Il convient de préciser que les graphiques qui suivent et les différences femmes-hommes sont à relativiser. En effet, ces données dépendent, en partie, de l'âge des agents et de leur ancienneté.

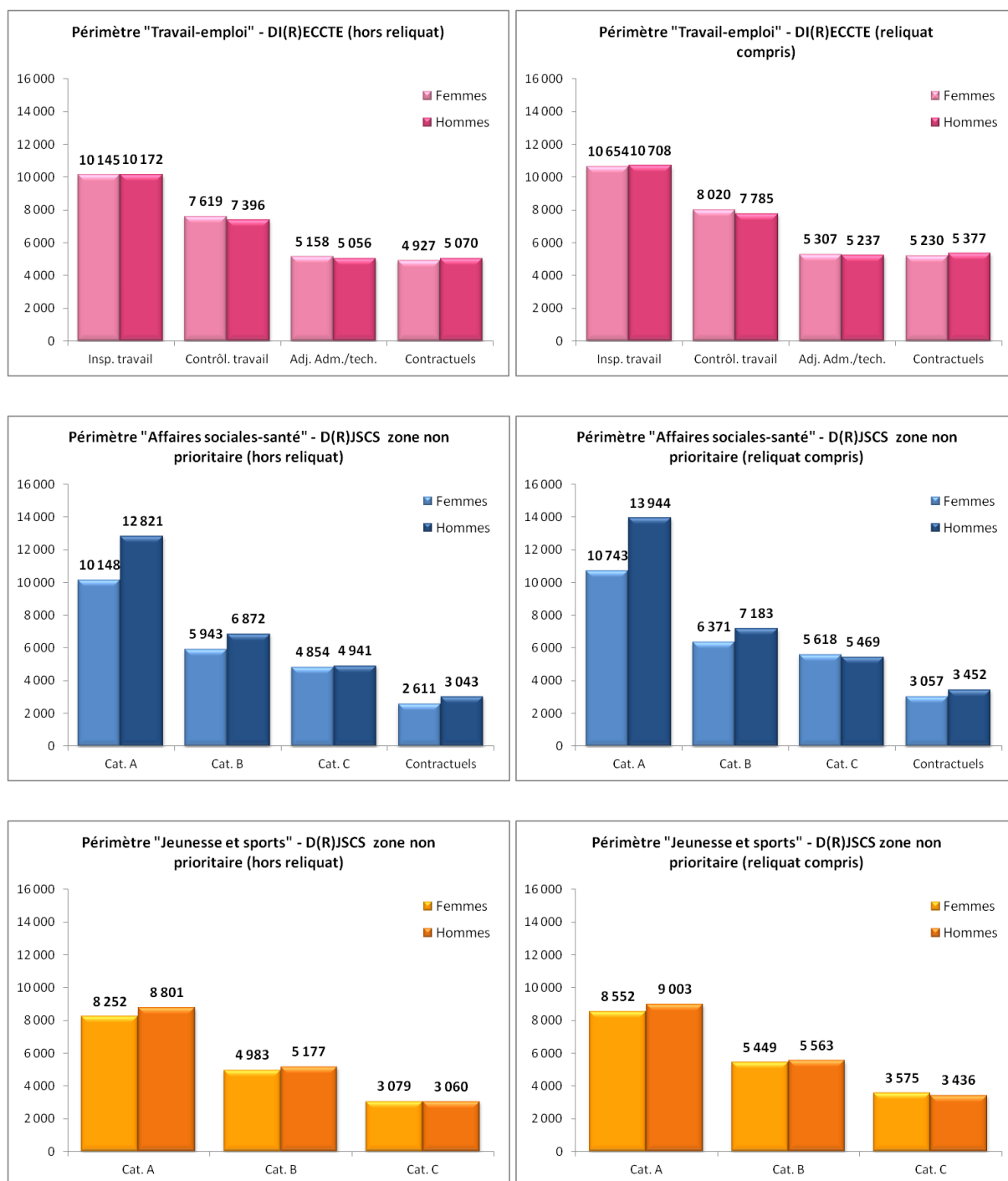
2.1. En administration centrale

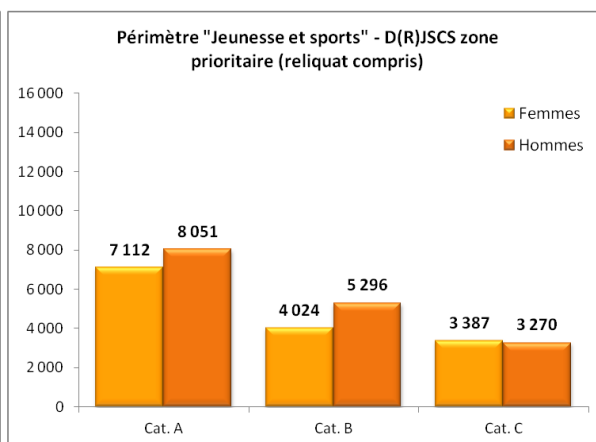
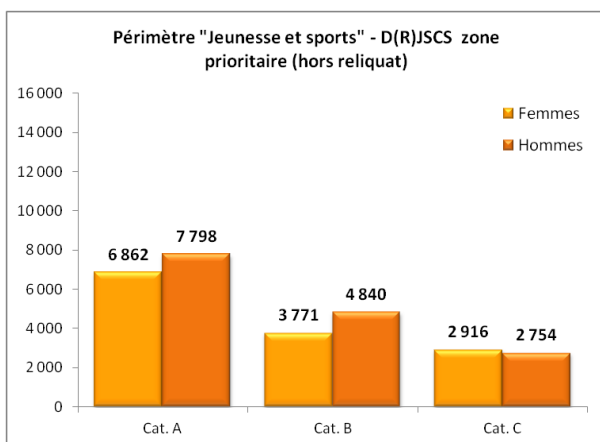
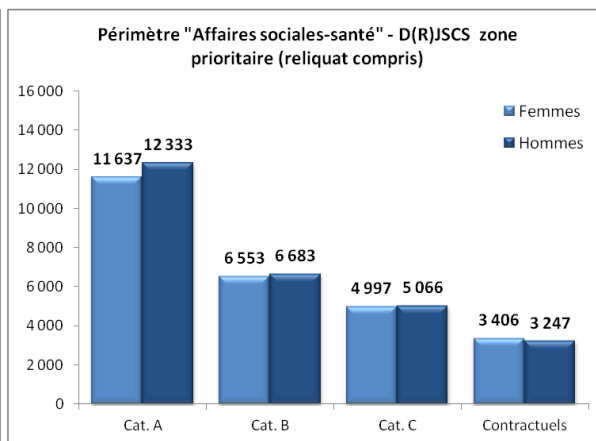
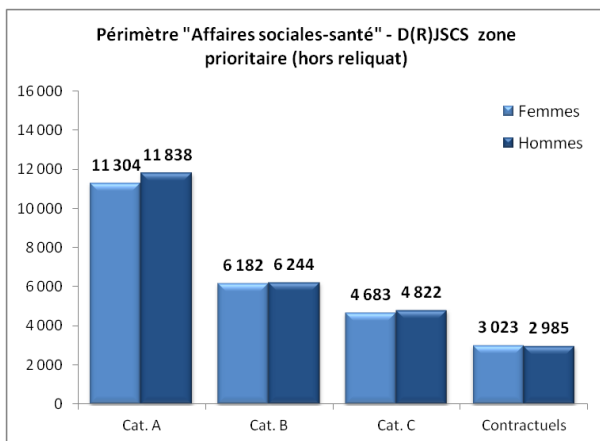
Attributions moyennes pour les femmes et les hommes en 2014 en administration centrale



2.2. En services déconcentrés

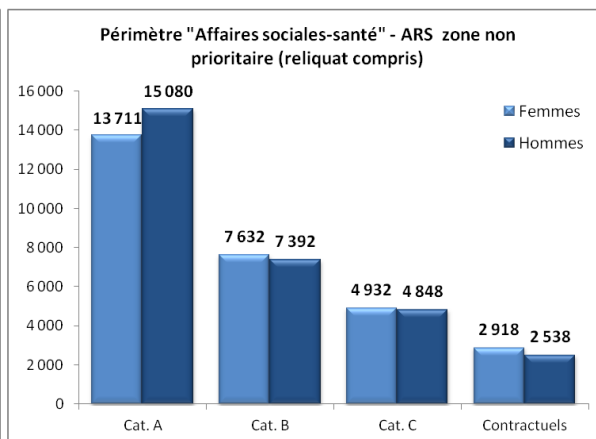
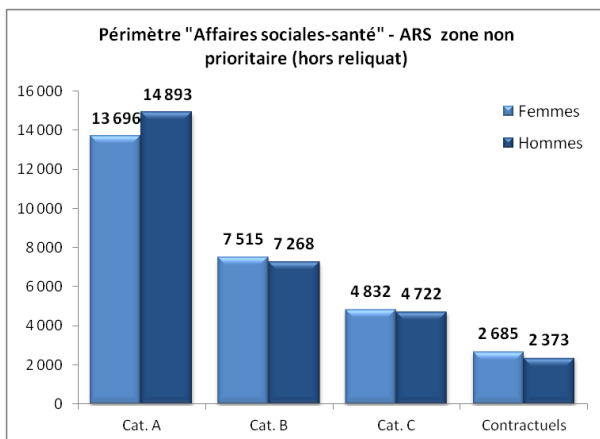
Attributions moyennes pour les femmes et les hommes en 2014 en services déconcentrés

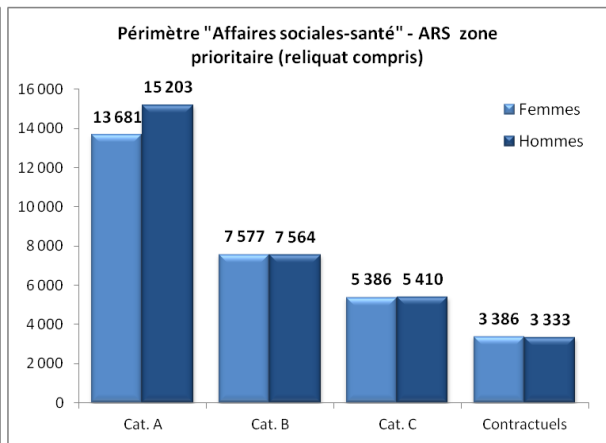
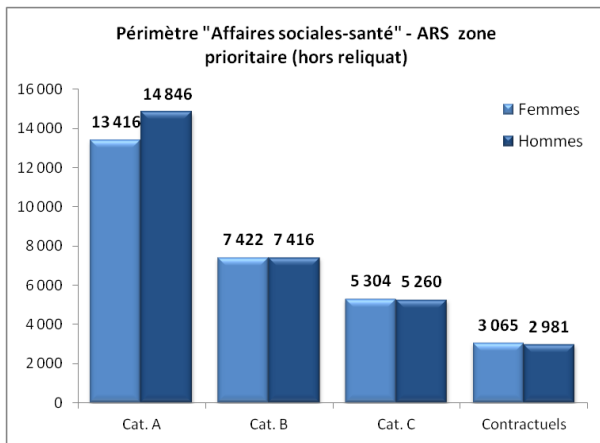




2.3. En Agences régionales de santé

Attributions moyennes pour les femmes et les hommes en 2014 en ARS





CHAPITRE 3 FORMATION

3.1.	La formation initiale statutaire	Page	40
3.2.	La formation professionnelle continue	Page	40
3.3.	Les différents dispositifs de formation continue	Page	42
3.3.1.	Le bilan de compétences	Page	42
3.3.2.	La validation des acquis de l'expérience	Page	42
3.3.3.	Le congé de formation	Page	43
3.3.4.	Le droit individuel à la formation	Page	43

Chiffres clés 2014

Formation initiale :

*Périmètre « Jeunesse et sports » : **31 %** de femmes

*Périmètre « Travail-emploi » : **60 %** de femmes

Formation continue :

*ARS : **74 %** de femmes

*D(R)JSCS : **68 %** de femmes

*DI(R)ECCTE : **68 %** de femmes

*Administration centrale : **68 %** de femmes

Bilan de compétences : 69 % de femmes

Validation des acquis de l'expérience : 33 % de femmes

Congé de formation : 82 % de femmes

Droit individuel à la formation : 66 % de femmes

3. Formation

3.1. La formation initiale statutaire

En 2014, le taux de féminisation des stagiaires en formation initiale statutaire est de 60 % pour les agents du périmètre « Travail-emploi » et de 31 % pour ceux du périmètre « Jeunesse et sports ».

Par ailleurs, si le nombre moyen de jours de formation est identique pour les hommes et les femmes du périmètre « Jeunesse et sports », il est cependant un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes du périmètre « Travail-emploi » (5 jours d'écart).

Répartition femmes-hommes des agents en formation statutaire en 2014

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total périmètre "Travail-emploi"	321	25 768	80,3	214	18 307	85,5	535	60%
A	308	24 568	79,8	205	17 407	84,9	513	60%
B	13	1 200	92,3	9	900	100	22	59%
Total périmètre "Jeunesse et sports"	39	1 396	35,8	88	3 124	35,5	127	31%
A	39	1 396	35,8	88	3 124	35,5	127	31%

Remarque : donnée sexuée non disponible pour la formation statutaire de l'EHESP.

3.2. La formation professionnelle continue

En 2014, le taux de féminisation des stagiaires en formation continue est très stable d'un réseau à l'autre : il est de 68 % en administration centrale, en DI(R)ECCTE et en D(R)JSCS. Il est un petit peu plus élevé en ARS (74 %).

Par ailleurs, le taux de féminisation des agents formés est plus faible pour les agents de catégorie A que pour les catégories B et C, au sein de tous les périmètres.

En outre, le nombre moyen de jours de formation est très stable pour l'ensemble des réseaux, pour toutes les catégories hiérarchiques, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Ce chiffre oscille ainsi autour de 2 jours en moyenne, allant de 1,5 jours pour les femmes de catégorie C en DI(R)ECCTE à 2,8 jours pour les hommes de catégorie B en administration centrale.

Répartition femmes-hommes des stagiaires en formation continue en 2014

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total ARS	9 891	17 868	1,8	3 537	7 686	2,2	13 428	74%
A	4 383	8 225	1,9	1 772	4 405	2,5	6 155	71%
B	3 315	6 005	1,8	1 183	2 156	1,8	4 498	74%
C	2 193	3 638	1,7	582	1 125	1,9	2 775	79%
Total DI(R)ECCTE	11 635	22 036	1,9	5 565	11 269	2,0	17 200	68%
A	4 390	9 385	2,1	3 512	7 520	2,1	7 902	56%
B	4 908	9 247	1,9	1 759	3 217	1,8	6 667	74%
C	2 337	3 404	1,5	294	532	1,8	2 631	89%
Total D(R)JSCS	3 771	6 940	1,8	1 798	3 588	2,0	5 569	68%
A	1 704	3 401	2,0	1 303	2 668	2,0	3 007	57%
B	1 046	1 824	1,7	281	571	2,0	1 327	79%
C	1 021	1 715	1,7	214	349	1,6	1 235	83%
Total administration centrale	1 410	3 114	2,2	654	1 362	2,1	2 064	68%
A	578	1 027	1,8	312	518	1,7	890	65%
B	443	1 118	2,5	201	566	2,8	644	69%
C	389	969	2,5	141	278	2,0	530	73%
Total	26 707	49 958	1,9	11 554	23 905	2,1	38 261	70%

En termes de typologie de formation :

- le développement des compétences (T3) représente la majorité des formations suivies en DI(R)ECCTE et en administration centrale, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ;
- l'adaptation au poste de travail (T1) est prépondérante en D(R)JSCS, pour les hommes et pour les femmes.

Répartition femmes-hommes des stagiaires en formation continue en services déconcentrés et en administration centrale selon la typologie des formations en 2014

Typologie	Femmes		Hommes		Total	Taux de féminisation
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Total D(R)JSCS	3 771	100%	1 797	100%	5 568	68%
T1 - Adaptation au poste de travail	2 299	61%	1 211	67%	3 510	65%
T2 - Actualisation des connaissances	742	20%	291	16%	1 033	72%
T3 - Développement des compétences	730	19%	295	16%	1 025	71%
Total DI(R)ECCTE	11 635	100%	5 565	100%	17 200	68%
T1 - Adaptation au poste de travail	4 215	36%	1 539	28%	5 754	73%
T2 - Actualisation des connaissances	1 997	17%	787	14%	2 784	72%
T3 - Développement des compétences	5 423	47%	3 239	58%	8 662	63%
Total administration centrale	1 410	100%	654	100%	2 064	68%
T1 - Adaptation au poste de travail	567	40%	251	38%	818	69%
T2 - Actualisation des connaissances	54	4%	30	5%	84	64%
T3 - Développement des compétences	789	56%	373	57%	1 162	68%

Remarque : donnée sexuée non disponible pour la formation par typologie en ARS.

3.3. Les différents dispositifs de formation continue

Plusieurs dispositifs sont mis à la disposition des agents pour leur permettre de bénéficier de formations. Il s'agit notamment du bilan de compétences, de la validation des acquis de l'expérience, du congé de formation ou encore du droit individuel à la formation. Ces dispositifs sont présentés ci-après, hors agents de l'administration centrale.

3.3.1. Le bilan de compétences

En 2014, hors administration centrale, 72 agents ont bénéficié d'un bilan de compétences, dont 50 femmes (soit un taux de féminisation de 69 %). Le nombre moyen de jours est similaire pour les femmes (3,8 jours en moyenne) et pour les hommes (4 jours).

Répartition femmes-hommes des stagiaires ayant bénéficié d'un bilan de compétences en ARS ou en services déconcentrés en 2014

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total ARS	22	86	3,9	6	24	4,0	28	79%
A	12	50	4,2	4	13	3,25	16	75%
B	6	22	3,7	2	11	5,5	8	75%
C	4	14	3,5	0	0	-	4	100%
Total DI(R)ECCTE	18	62	3,4	9	22	2,4	27	67%
A	4	16	4	5	15	4	9	44%
B	10	36	3,6	3	3		13	77%
C	4	10	2,5	1	4	4	5	80%
Total D(R)JSCS	10	43	4,41	7	41	5,9	17	59%
A	4	16	4	5	32	6,5	9	44%
B	2	10	5	1	4	4	3	67%
C	4	17	4,25	1	5	5	5	80%
Total	50	191	3,8	22	87	4,0	72	69%

3.3.2. La validation des acquis de l'expérience

En 2014, hors administration centrale, 6 agents ont bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience, dont 2 femmes. Le temps moyen consacré à cela a été de 3 jours pour les hommes et de 9,5 jours pour les femmes.

Répartition femmes-hommes des stagiaires ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience en ARS ou en services déconcentrés en 2014

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total ARS	0	0	-	2	5	2,5	2	0%
A	0	0	-	2	5	2,5	2	0%
Total DI(R)ECCTE	0	0	-	1	2	2	1	0%
C	0	0	-	1	2	2	1	0%
Total D(R)JSCS	2	19	9,5	1	5	5	3	67%
B	1	9	9	1	5	5	2	50%
C	1	10	10	0	0	-	1	100%
Total	2	19	9,5	4	12	3,0	6	33%

3.3.3. Le congé de formation

En 2014, hors administration centrale, 17 agents ont bénéficié d'un congé de formation, dont 14 femmes (soit 82 %). Le temps moyen consacré à cela a été de 44 jours pour les hommes et de 95,4 jours pour les femmes.

Répartition femmes-hommes des agents ayant bénéficié d'un congé de formation en ARS ou en services déconcentrés en 2014

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total ARS	5	255	51	2	25	12,5	7	71%
A	3	30	10	2	25	12,5	5	60%
B	2	225	112,5	0	0	-	2	100%
Total DI(R)ECCTE	3	449	149,7	1	107	107	4	75%
A	2	360	180	0	0	-	2	100%
B	1	89	89	1	107	107	2	50%
Total D(R)JSCS	6	631	105,2	0	0	-	6	100%
A	5	435	87	0	0	-	5	100%
C	1	196	196	0	0	-	1	100%
Total	14	1 335	95,4	3	132	44,0	17	82%

3.3.4. Le droit individuel à la formation

En 2014, hors administration centrale, 1 661 agents ont mobilisé leur droit individuel à la formation, dont 1 098 femmes (soit 66 %). La part des femmes ayant mobilisé leur DIF est plus importante en DI(R)ECCTE (78 %) que dans les autres structures (63 % en D(R)JSCS et 61 % en ARS).

Par ailleurs, femmes et hommes ont en moyenne utilisé le même nombre de jours (2,5 jours pour les femmes contre 2,3 jours pour leurs homologues masculins).

**Répartition femmes-hommes des agents ayant mobilisé leur droit individuel à la formation
en ARS ou en services déconcentrés en 2014**

Catégorie	Femmes			Hommes			Total stagiaires	Taux de féminisation
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation		
Total ARS	556	1 426	2,6	359	900	2,5	915	61%
A	227	520	2,3	154	365	2,4	381	60%
B	195	579	3,0	87	192	2,2	282	69%
C	134	327	2,4	118	343	2,9	252	53%
Total DI(R)ECCTE	379	758	2,0	110	178	1,6	489	78%
A	21	42	2	10	45	4,5	31	68%
B	207	252	1,2	85	98	1,2	292	71%
C	151	464	3,1	15	35	2,3	166	91%
Total D(R)JSCS	163	518	3,2	94	227	2,4	257	63%
A	45	196	4,4	38	85	2,2	83	54%
B	51	129	2,5	20	42	2,1	71	72%
C	67	193	2,9	36	100	2,8	103	65%
Total	1 098	2 702	2,5	563	1 305	2,3	1 661	66%

CHAPITRE 4

CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1.	Les accidents de travail	Page	46
4.2.	Les maladies professionnelles	Page	46
4.3.	Les allocations temporaires pour invalidité (ATI)	Page	46

Chiffres clés 2014

Accidents du travail : 76% de femmes

*Programme 124 : **77 %** de femmes

*Programme 155 : **79 %** de femmes

*EP sport : **50 %** de femmes

Maladies professionnelles : 100 % de femmes

Allocations temporaires pour invalidité : 76 % de femmes

4. Conditions de travail

4.1. Les accidents de travail

En 2014, parmi les agents touchés par un accident de service / du travail ou de trajet, 76 % sont des femmes. Cette part est plus élevée pour les agents du programme 155 (79 %) et du programme 124 (77 %) que pour ceux des établissements publics du sport (50 %).

Répartition femmes-hommes des accidents de service / du travail et de trajet survenus en 2014

	Nombre d'accidents			Taux de féminisation	Dont soumis à la commission de réforme		
	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
P124-Santé jeunesse et sports	342	104	446	77%	14	7	21
Catégorie A	87	48	135	64%	3	3	6
Catégorie B	102	19	121	84%	7	0	7
Catégorie C	123	30	153	80%	4	4	8
Contractuels de droit privé	30	7	37	81%	0	0	0
P155-Travail	246	65	311	79%	12	1	13
Catégorie A	49	21	70	70%	2	1	3
Catégorie B	107	31	138	78%	5	0	5
Catégorie C	90	13	103	87%	5	0	5
EP Sports	32	32	64	50%	4	1	5
Catégorie A	6	6	12	50%	1	0	1
Catégorie B	5	0	5	100%	0	0	0
Catégorie C	17	21	38	45%	3	1	4
Contractuels de droit privé	4	5	9	44%	0	0	0
Total	620	201	821	76%	30	9	39

4.2. Les maladies professionnelles

En 2014, les 14 maladies professionnelles reconnues concernent uniquement des femmes (tout comme les 5 maladies reconnues en 2013).

4.3. Les allocations temporaires pour invalidité (ATI)

Parmi les 38 bénéficiaires de l'allocation temporaire pour invalidité en 2014, on compte 29 femmes, soit 76 %.

Répartition femmes-hommes des allocations temporaires pour invalidité en 2014

	Allocations temporaires pour invalidité (ATI)		
	Femmes	Hommes	Total
P124-Santé jeunesse et sports	16	6	22
P155-Travail	13	1	14
EP Sports	0	2	2
Total	29	9	38

CHAPITRE 5 CONGÉS

5.1.	Les congés de paternité	Page	48
5.2.	Les congés d'une durée égale ou supérieure à six mois	Page	48

Chiffres clés 2014

Congé de paternité :

***124** agents arrêtés

***10,8** jours d'arrêt en moyenne

Disponibilité :

*Convenance personnelle :

84 % des hommes

62 % des femmes

*Raisons familiales :

11 % des hommes

32 % des femmes

5. Congés

5.1. Les congés de paternité

En 2014, 124 agents ont pris 1 345 jours de congé de paternité, correspondant à près de 99 %³ de jours pris par les agents par rapport au nombre de jours de congés de paternité autorisés.

Parmi les agents ayant pris un congé de paternité, les agents de catégorie A sont majoritaires au sein des trois périmètres ; ils représentent 48 % des agents au sein du périmètre « Affaires sociales-santé », 59 % pour le périmètre « Travail-emploi » et 94 % des agents « Jeunesse et sports ».

Nombre d'agents arrêtés pour congé de paternité en 2014

Catégorie	Nombre d'agents arrêtés	%	% par rapport aux effectifs totaux	Nombre de jours d'arrêt	Nombre moyen de jours d'arrêt (par agent arrêté)
Périmètre « Travail-emploi »	41	100%	1,36%	449	11
A	24	59%	1,47%	262	10,9
B	11	27%	1,16%	121	11
C	6	15%	1,41%	66	11
Périmètre « Affaires sociales-santé »	67	100%	1,54%	725	10,8
A	32	48%	1,40%	342	10,7
B	23	34%	1,94%	253	11
C	12	18%	1,35%	130	10,8
Périmètre « Jeunesse et sports »	16	100%	0,78%	171	10,7
A	15	94%	0,78%	160	10,7
B	1	6%	2,08%	11	11
C	-	-	-	-	-
Total	124	-	1,3%	1 345	10,8

Le nombre moyen de jours de congés paternité par agent est de 10,8 jours en 2014, avec très peu de différences selon le périmètre.

5.2. Les congés d'une durée égale ou supérieure à six mois

Environ trois agents sur dix bénéficiant, fin 2014, d'un congé d'une durée égale ou supérieure à six mois sont des femmes au sein du périmètre « Affaires sociales-santé » (73 %) ou du périmètre « Travail-emploi » (76 %). Ces dernières représentent une part beaucoup plus faible au sein du périmètre « Jeunesse et sports » (29 %).

Par ailleurs, il est à noter que les congés parentaux ou de présence parentale concerne presque exclusivement des femmes (38 femmes pour un homme, tout périmètre confondu).

³ Calcul = 1 345 jours pris / (124 agents * 11 jours (durée légale)) * 100

**Répartition femmes-hommes des agents bénéficiant d'un congé d'une durée égale ou supérieure à six mois
au 31-12-2014**

Motif d'absence	Périmètre "Travail-emploi"			Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Jeunesse et sports"			Total		
	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation
Congé parental ou de présence parentale	21	1	95%	15	0	100%	5	0	100%	41	1	98%
Disponibilité	96	35	73%	192	75	72%	23	68	25%	311	178	64%
Total	117	36	76%	207	75	73%	28	68	29%	352	179	66%

En ce qui concerne les agents en disponibilité, les hommes sont majoritairement dans cette situation pour convenance personnelle (74 % au sein du périmètre « Travail-emploi », 85 % des hommes du périmètre « Affaires sociales-santé » et 87 % pour ceux du périmètre « Jeunesse et sports »).

A contrario, les femmes sont plus souvent dans cette situation pour des motifs familiaux tels que suivre le conjoint, élever un enfant ou prodiguer des soins à un ascendant, descendant, conjoint (38 % des femmes au sein du périmètre « Travail-emploi » contre 17 % des hommes, 29 % des femmes du périmètre « Affaires sociales-santé » pour 9 % des hommes, et enfin, 30 % pour celles du périmètre « Jeunesse et sports » contre 10 % de leurs homologues masculins).

Répartition femmes-hommes des agents en disponibilité au 31-12-2014

Motif d'absence pour disponibilité	Périmètre "Travail-emploi"			Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Jeunesse et sports"			Total		
	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation	F	H	Taux de féminisation
Convenances personnelle	48	26	65%	132	64	67%	14	59	19%	194	149	57%
Suivre son conjoint	28	5	85%	49	6	89%	5	3	63%	82	14	85%
Création ou reprise d'entreprise	4	2	67%	1	1	50%	1	1	50%	6	4	60%
Elever un enfant	5	1	83%	4	1	80%	2	4	33%	11	6	65%
Soins à un ascendant, descendant ou conjoint	4	0	100%	3	0	100%	-	-	-	7	0	100%
Autre	7	1	88%	3	3	50%	1	1	50%	11	5	69%
Total	96	35	73%	192	75	72%	23	68	25%	311	178	64%

CHAPITRE 6

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

6.1.	Les agents en télétravail	Page	52
6.2.	Le temps partiel	Page	53

Chiffres clés 2014

Télétravail :

- *Administration centrale : **68 %** de femmes
- *Services déconcentrés : **74 %** de femmes

Temps partiel :

- *Périmètre « Jeunesse et sports » :
 - 3 %** des hommes
 - 20 %** des femmes
- *Périmètre « Affaires sociales-santé » :
 - 4 %** des hommes
 - 22 %** des femmes
- *Périmètre « Travail-emploi » :
 - 5 %** des hommes
 - 23 %** des femmes

6. Organisation du temps de travail

6.1. Les agents en télétravail

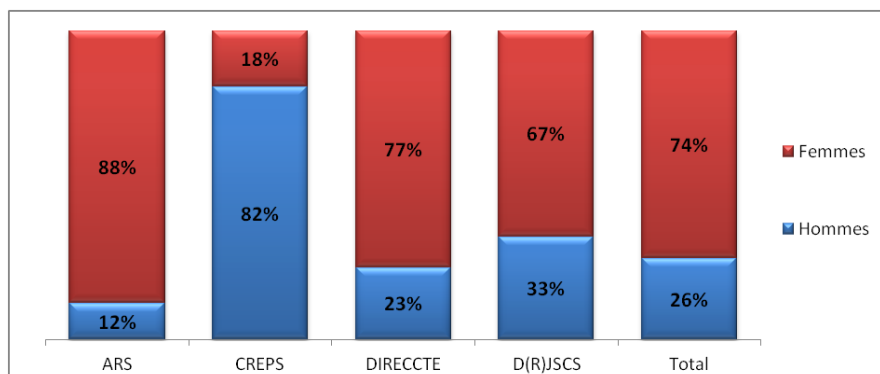
En 2014, 66 agents d'administration centrale sont en télétravail, dont 68 % de femmes. La part de femmes télétravailleuses est la plus importante au sein des directions « Jeunesse et sports » (100 %) et la moins importante dans les services communs (59 %).

Répartition femmes-hommes des agents en télétravail en administration centrale en 2014

Directions d'administration centrale		Nombre total de télétravailleurs recensés	%	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
DAC "Affaires sociales - santé"	IGAS	2	1,3%	2	0	76%
	DGOS	2	0,7%	1	1	
	DREES	3	1,7%	3	0	
	DGS	3	1,0%	2	1	
	DGCS	1	0,3%	1	0	
	DSS	10	3,7%	7	3	
DAC "Travail - emploi"	DGT	1	0,5%	1	0	80%
	DARES	4	2,3%	3	1	
	DGEFP	0	0,0%	0	0	
DAC "Jeunesse et sports"	DJPVA	2	1,9%	2	0	100%
	IGJS	0	0,0%	0	0	
	Direction des sports	0	0,0%	0	0	
	BCOMJS	1	6,7%	1	0	
	CNS	0	0,0%	0	0	
Services communs	Division des cabinets	4	2,8%	4	0	59%
	SGMCAS	0	0,0%	0	0	
	DRH	4	1,1%	3	1	
	DFAS	6	1,7%	5	1	
	DSI	17	9,0%	6	11	
	DAJ	2	6,5%	1	1	
	DAEI	1	3,1%	0	1	
	DICOM	3	4,8%	3	0	
Total		66	1,5%	45	21	68%

Dans les services déconcentrés, le taux de féminisation des 117 télétravailleurs s'élève à 74 %, allant de 18 % dans les Creps à 88 % en ARS.

Répartition femmes-hommes des agents en télétravail en services déconcentrés en 2014



6.2. Le temps partiel

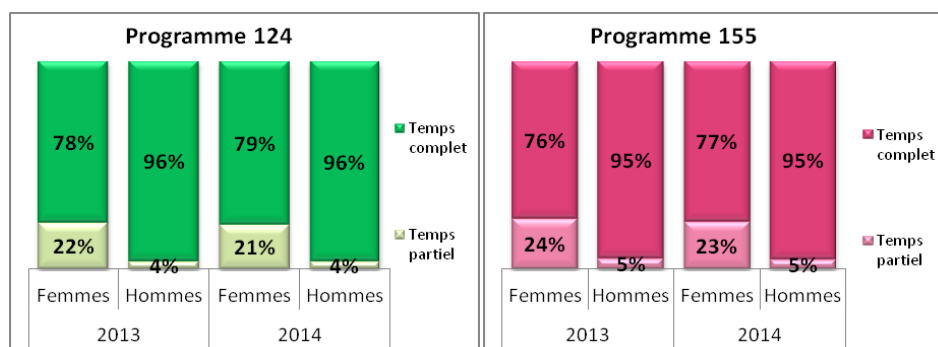
En 2014, la part d'agents à temps partiel est plus forte pour les femmes que pour les hommes pour les trois périmètres. Ainsi, entre 3 % et 5 % des hommes sont à temps partiel, selon le périmètre, alors que cela concerne 20 % à 23 % des femmes.

Répartition femmes-hommes selon la quotité de travail au 31-12-2014

Quotité de travail	Hommes		Femmes		Total		Taux de féminisation
50%	10	0%	25	2%	35	1%	71%
60%	2	0%	7	1%	9	0%	78%
70%	1	0%	6	0%	7	0%	86%
80%	34	2%	202	15%	236	7%	86%
90%	5	0%	28	2%	33	1%	85%
Temps partiel	52	3%	268	20%	320	9%	84%
Temps plein	1 977	97%	1 100	80%	3 077	91%	36%
Total périmètre "Jeunesse et sports"	2 029	100%	1 368	100%	3 397	100%	40%
50%	23	1%	105	1%	128	1%	82%
60%	6	0%	80	1%	86	1%	93%
70%	11	0%	76	1%	87	1%	87%
80%	108	3%	1 537	15%	1 645	11%	93%
90%	30	1%	382	4%	412	3%	93%
Temps partiel	178	4%	2 180	22%	2 358	16%	92%
Temps plein	4 096	96%	7 857	78%	11 953	84%	66%
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	4 274	100%	10 037	100%	14 311	116%	70%
50%	5	0%	59	1%	64	1%	92%
60%	6	0%	48	1%	54	1%	89%
70%	4	0%	34	0%	38	0%	89%
80%	97	3%	1 192	17%	1 289	13%	92%
90%	30	1%	260	4%	290	3%	90%
Temps partiel	142	5%	1 593	23%	1 735	17%	92%
Temps plein	2 808	95%	5 418	77%	8 226	83%	66%
Total périmètre "Travail-emploi"	2 950	100%	7 011	100%	9 961	100%	70%
Total temps partiel	372	4%	4 041	22%	4 413	16%	92%
Total temps plein	8 881	96%	14 375	78%	23 256	84%	62%

Aussi bien sur le programme 124 que sur le programme 155, si la part des hommes à temps partiel n'a pas évolué, celle des femmes a baissé d'un point, entre 2013 et 2014.

Evolution de la quotité de travail selon le sexe et le programme en 2013 et 2014



Ce document a été réalisé par :

Direction des ressources humaines
Sous-direction du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels (SD1)
Bureau de la GPEC et des dialogues de gestion (SD1A)

En collaboration avec l'ensemble des bureaux de la DRH,
le bureau des emplois et de la masse salariale (EMS) de la DFAS,
le bureau des établissements publics (DS A2) de la direction des sports
et les correspondants RH du réseau territorial.

Ce document est accessible en ligne sur PACO, l'Intranet des ministères sociaux sous la rubrique :

Ressources Humaines (DRH) => Bilans sociaux => Bilan social ministériel